



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION
NORMANDIE**



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

COP Normandie

Phase de diagnostic



Sommaire

1. La planification écologique - Méthodologie générale	
1.1. Propos introductifs	p 3 à 4
1.2. Objectifs de la démarche	p 5 à 3
1.3. Panoramas des leviers en Normandie	p 8 à 10
2. Contexte en Normandie	
2.1. Les données démographiques	p 11
2.2. Contexte économique de la Normandie	p 11 à 12
2.3. Contexte climatique	p 13
2.4. Les émissions de CO ₂	p 14 à 16
3. Mobilisation des acteurs dans la COP en Normandie	p 17
4. Principaux enseignements des groupes thématiques	p 17
4.1. Mieux se déplacer en Normandie	p 18 à 19
4.2. Mieux se loger en Normandie	p 20
4.3. Mieux préserver en Normandie	p 21
4.4. Mieux se nourrir en Normandie	p 22 à 23
4.5. Mieux consommer en Normandie	p 24 à 25
4.6. Mieux produire en Normandie	p 26
5. Résultats des questionnaires	p 27 à 34
6. Suite de la démarche	p 35
7. Documents et ressources complémentaires	p 36
8. Contact	p 36

1 - La planification écologique - Méthodologie générale

1.1. PROPOS INTRODUCTIFS

Les urgences climatiques, énergétiques et environnementales imposent une accélération sans précédent des efforts collectifs pour baisser de plus de moitié les émissions de gaz à effet de serre, réduire les pressions sur la biodiversité et mieux gérer les ressources essentielles.

Planifier aujourd'hui, c'est proposer à chacun – citoyens, collectivités locales, entreprises, associations – un chemin pour réussir collectivement et individuellement à réduire notre empreinte écologique et se projeter dans un monde habitable, juste et désirable. C'est un chemin où chacun trouve sa place et dispose de leviers d'actions à la hauteur de ses moyens, de ses compétences et de son impact.

Après une année de travaux, qui a mobilisé l'ensemble des ministères, les

filères économiques, les représentants des collectivités locales et associations environnementales, la France s'est dotée d'un plan concret, collectif et crédible pour réussir sa transition écologique.

Les travaux de la planification écologique se structurent autour de 5 enjeux et 6 thématiques déclinées en 22 chantiers d'action (cf. schéma ci-dessous), qui ont fait l'objet au niveau national d'un état des lieux approfondi permettant notamment de rehausser les objectifs, prioriser les actions à mettre en œuvre et mobiliser les acteurs concernés sur le territoire français.



Après l'élaboration de ce plan national, l'État a lancé le 28 septembre 2023 dernier, devant les présidents des Régions de France, le principe de « COP régionales » sur la transition écologique, sur le modèle des conférences de partie des Nations unies. Il s'agit notamment de construire un plan d'actions « partagé », « d'ici l'été 2024 ».

Chacune de ces « COP territoriales » vise à définir régionalement une feuille de route en cohérence avec les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre (GES) et de préservation de la biodiversité qu'il convient de mettre en œuvre d'ici à 2030, en s'appuyant sur la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB).

Sous la présidence de Christophe Béchu et Agnès Firmin le Bodo, le préfet de la région Normandie et le président du Conseil Régional de Normandie ont lancé, le 15 décembre 2023, la territorialisation de la planification écologique en Normandie. Cette territorialisation a pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions régionales, des trajectoires tendanciennes et d'identifier de nouveaux leviers de décarbonation dans les secteurs du transport, de l'agriculture et de l'alimentation, du logement, du bâtiment tertiaire, de l'industrie ou encore de la production d'énergie et de la gestion des déchets. Elle permet aussi de conduire la réflexion sur la préservation de la

biodiversité et des ressources normandes.

Le début de l'année 2024 a permis de travailler lors de groupes de travail thématiques avant une COP intermédiaire qui s'est tenue en avril 2024 puis une COP de restitution prévue à la fin de l'été 2024.

L'État et la Région Normandie ont posé un socle commun de politiques régionales, autour du SRADDET et de la Stratégie régionale de la biodiversité. Ils œuvrent de concert depuis plusieurs années pour éclairer, construire collectivement et accompagner l'ensemble des acteurs du territoire normand dans leurs trajectoires de transition. C'est donc sur cette base et sur celle constituée de tous les travaux conduits en lien avec la transition écologique que la COP normande articule les leviers et la feuille de route déclinera l'ensemble des actions présentes et à venir, individuelles et collectives afin d'assurer la bonne atteinte des objectifs.

La circulaire du 29 septembre 2023 présente la transition écologique comme une priorité absolue. Elle insiste, tout particulièrement, sur les axes suivants: la réduction des gaz à effet de serre; la préservation et la restauration de la biodiversité; la gestion durable des ressources; l'adaptation au changement climatique.

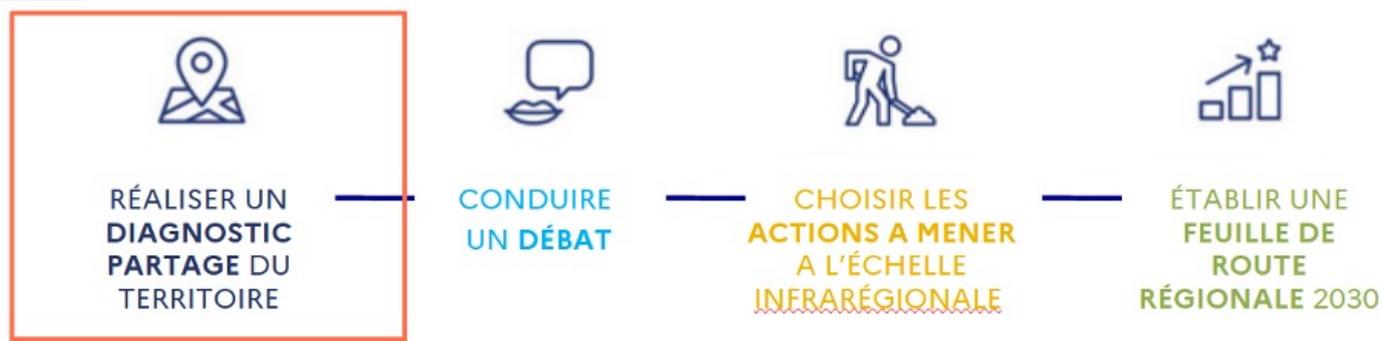
La COP en Normandie s'appuie sur des groupes de travail thématiques « mieux se déplacer »,



« mieux se loger », « mieux produire », « mieux se nourrir », « mieux consommer », « mieux préserver » qui ont pour objectif de débattre, d'établir un diagnostic et de construire un plan d'actions régional, constitutif de la feuille de route normande à l'horizon 2030.

L'exercice de la planification écologique en ré-

gion s'organise sur la base d'une méthodologie nationale proposée par le Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE), sous l'autorité du Premier ministre et réappropriée par les acteurs en région. Ainsi, le travail se déroule en quatre étapes :



1.2. OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

➤ Réaliser un diagnostic partagé du territoire :

Il s'agit d'une étape clé pour cadrer le débat avec les acteurs du territoire et se focaliser sur les enjeux spécifiques du territoire en matière de transition écologique, sur lesquels de nouvelles actions sont attendues.

Le diagnostic est conduit à partir de travaux réalisés par le SGPE, qui ont permis d'identifier les différents leviers de chaque territoire régional en matière de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles (voir la présentation ci-après pour Normandie) et de fixer des objectifs quantitatifs d'ici à 2030 pour réussir la transition écologique, en s'appuyant sur la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB).

À ce titre, l'exercice de diagnostic est orienté spécifiquement sur les enjeux cibles de la transition écologique représentatifs du territoire.

L'exercice de diagnostic a fait l'objet d'un travail d'appropriation et d'enrichissement par les acteurs locaux lors des groupes de travail thématiques. Dans un second temps,

le diagnostic est enrichi via l'analyse d'un questionnaire adressé à l'ensemble des collectivités locales visant à identifier les enjeux et les actions mises en œuvre sur les différents leviers de la transition écologique. Ainsi, les éléments clés du diagnostic sont : la revue des cibles et des objectifs des différents leviers de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, l'analyse des dynamiques en cours, les remontées des collectivités et l'identification des points forts.

In fine, le diagnostic doit permettre d'identifier les thèmes prioritaires du territoire à soumettre au débat afin d'identifier les actions futures à mettre en œuvre et nourrir ainsi la future feuille de route en matière de planification.

➤ Conduire un débat :

Il s'agit d'organiser la concertation via les groupes de travail thématiques avec l'ensemble des parties prenantes du territoire, pour présenter les leviers, faciliter l'appropriation des objectifs et travailler à leur déclinaison opérationnelle. Les éléments issus des débats ont été présentés lors de la COP intermédiaire. Il s'agit également

de concerter, à l'échelle des territoires infrarégionaux, le choix des actions à mettre en œuvre pour permettre l'atteinte des objectifs et de préparer la mise en œuvre de ces futures actions. Ces réunions sont aussi l'occasion de représenter les contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) qui seront les supports opérationnels de la future feuille de route pour les actions portées par les collectivités.

➤ Établir une feuille de route régionale à l'horizon 2030

La feuille de route doit identifier les actions à activer ou renforcer pour permettre

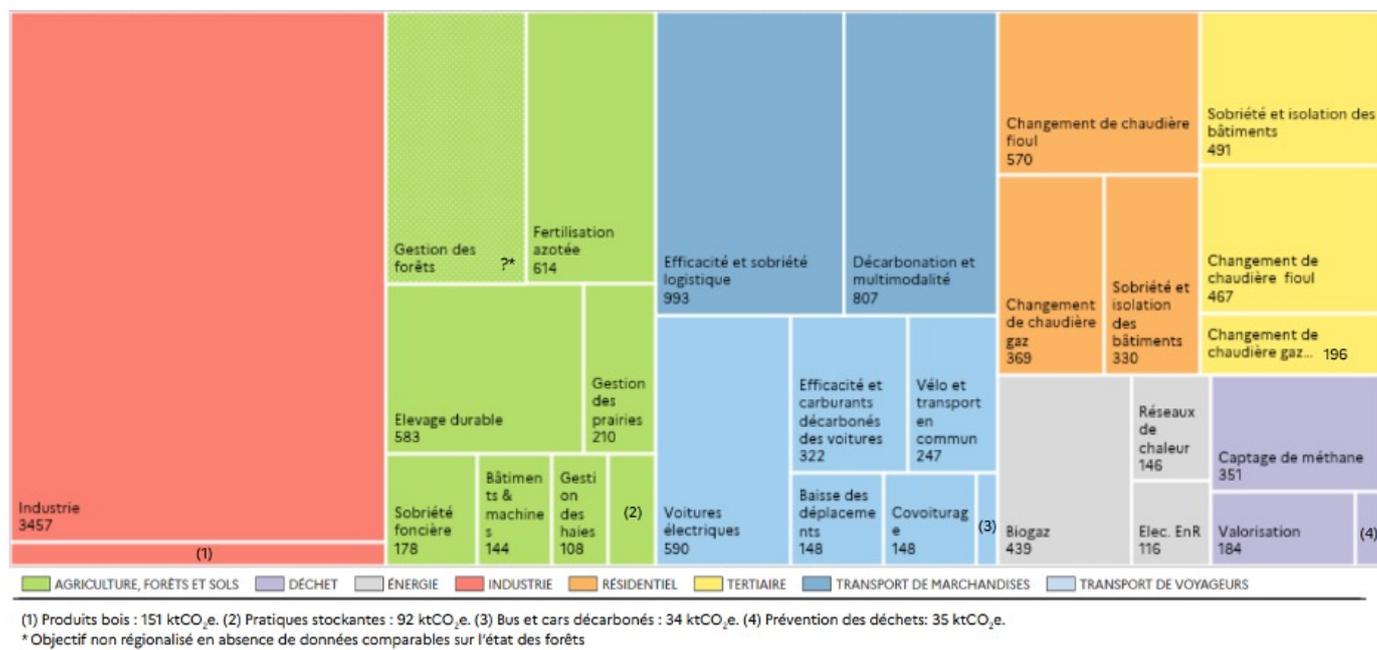
l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030. Elle matérialisera le choix des engagements pris par le territoire et par secteur (coconstruite avec les acteurs des territoires). Cette feuille de route sera organisée au regard des particularités et des leviers spécifiques des territoires.

Suivant le calendrier initial, la formalisation de la feuille de route régionale doit intervenir d'ici la fin de l'été 2024. Elle constituera le livrable final de la démarche et sa mise en œuvre sera suivie chaque année, et enrichie au regard des initiatives locales, de retours d'expériences ou de meilleures connaissances dans certains domaines.

1.3. PANORAMA DES LEVIERS EN NORMANDIE

Le panorama des leviers de réduction des gaz à effet de serre pour la Normandie est le suivant :

La Normandie représente 6 % de l'effort national dans la baisse des émissions de gaz à effet



Contribution de la Normandie à la baisse nationale des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2019

-13 175 ktCO₂e

Baisse nationale des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2019

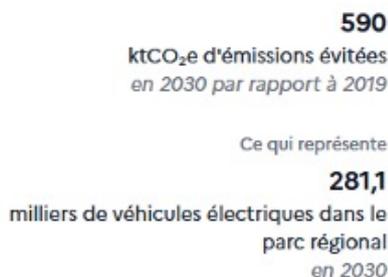
-201 000 ktCO₂e

Un simulateur disponible sous <https://planification-territoires.ecologie.gouv.fr/> permet de traduire l'effort de baisse en tonnes de CO₂ en ordre de grandeur « physique ».

Exemple

Véhicules électriques

Objectif à atteindre en 2030



Levier

Le levier porte sur l'électrification du parc de véhicules particuliers (ambition nationale de 15 % de véhicules électriques en 2030), en remplaçant progressivement les véhicules les plus anciens.

Ordre de grandeur

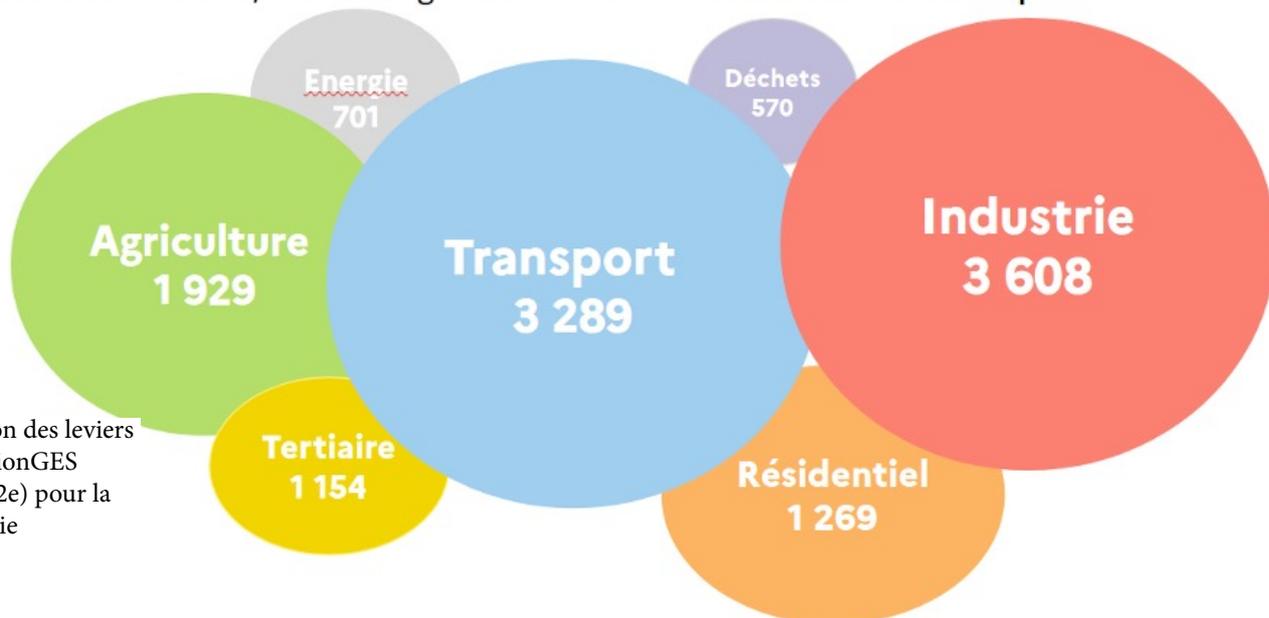
Pour ce levier, les kilotonnes équivalent CO₂ (ktCO₂e) d'émissions évitées sont traduites à titre illustratif en milliers de véhicules électriques dans le parc régional.

Données disponibles sur le parc régional de véhicules électriques :

- en 2019 : 5,3 milliers de véhicules électriques
- en 2022 : 20,6 milliers de véhicules électriques

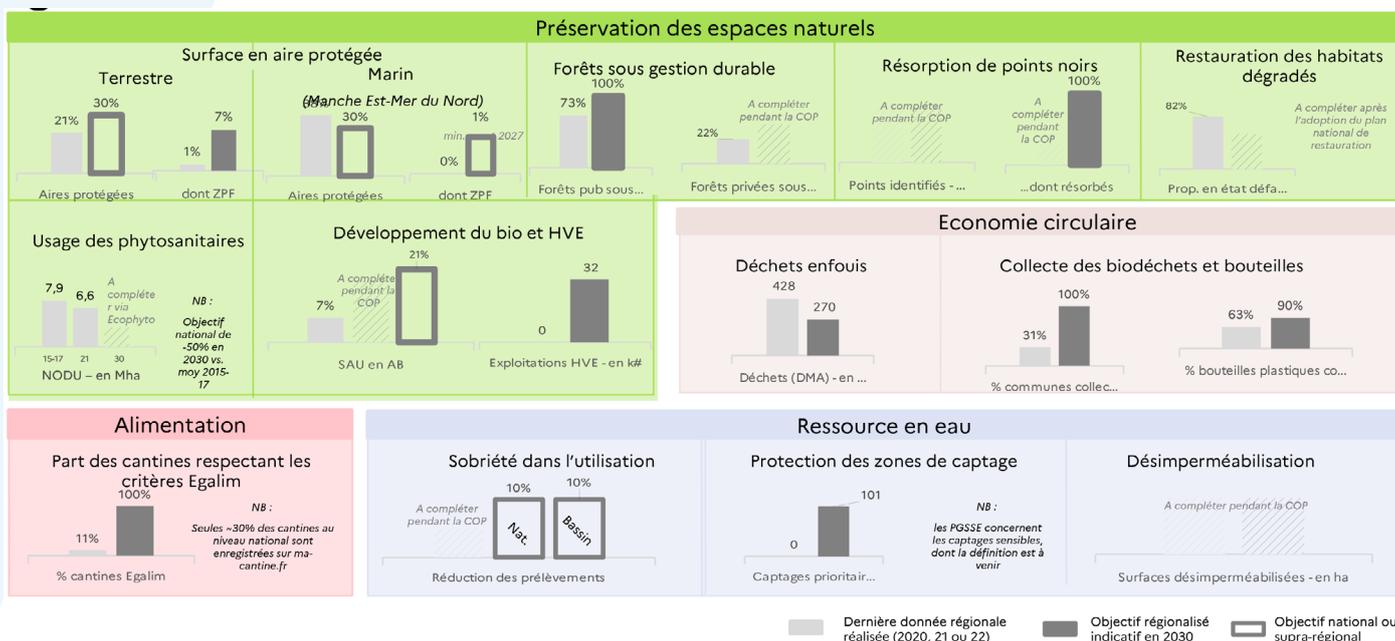
Les objectifs de baisse les plus forts portent sur l'industrie (la Normandie étant une grande région industrielle), les transports qu'ils soient liés au transport de matières et/ou de voyageurs.

6% de l'effort national, avec deux grandes dominantes : l'industrie et le transport



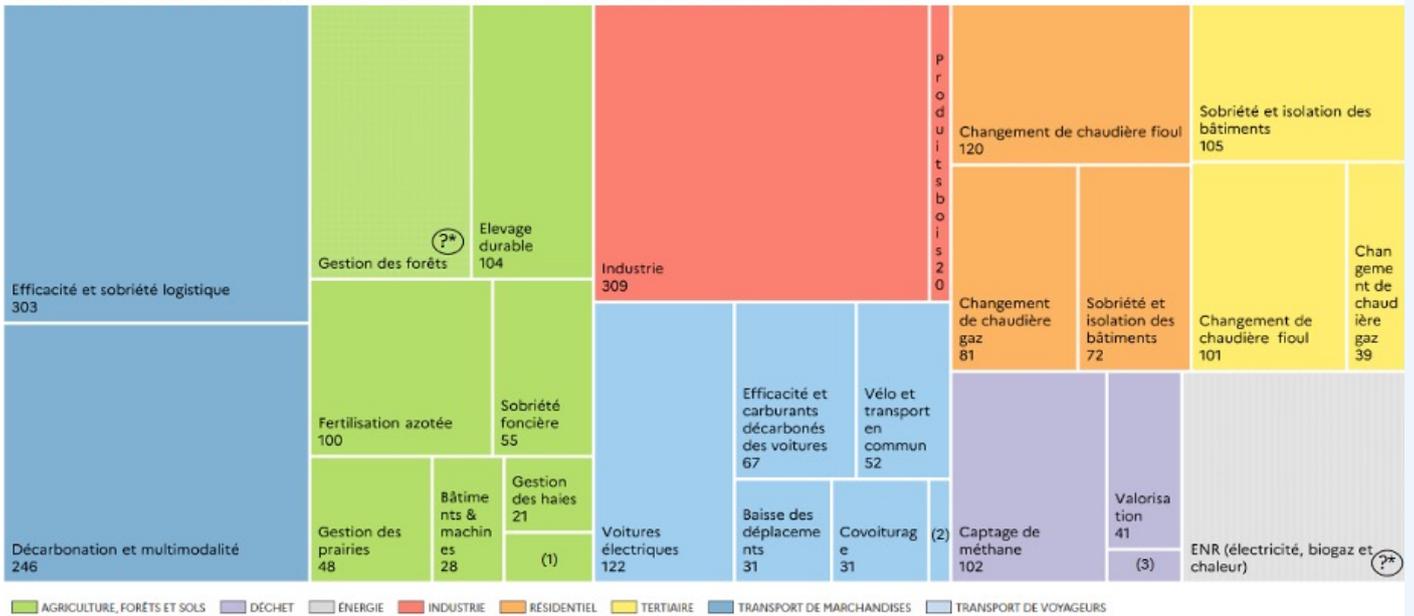
Répartition des leviers de réduction GES (en ktCO₂e) pour la Normandie

Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources en Normandie



Panorama des leviers de décarbonation pour le Calvados

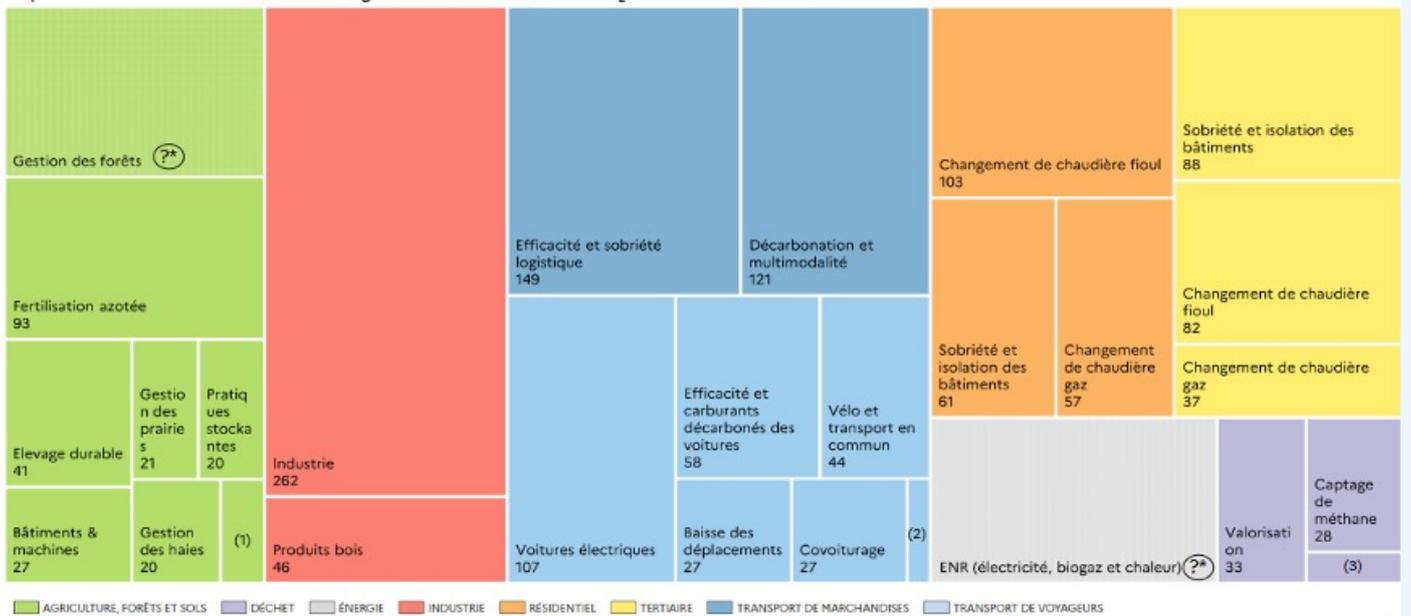
Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



(1) Pratiques stockantes : 14 ktCO₂e. (2) Bus et cars : 7 ktCO₂e. (3) Prévention des déchets : 8 ktCO₂e.
 * Objectifs non départementalisés en l'absence de données comparables

Panorama des leviers de décarbonation pour l'Eure

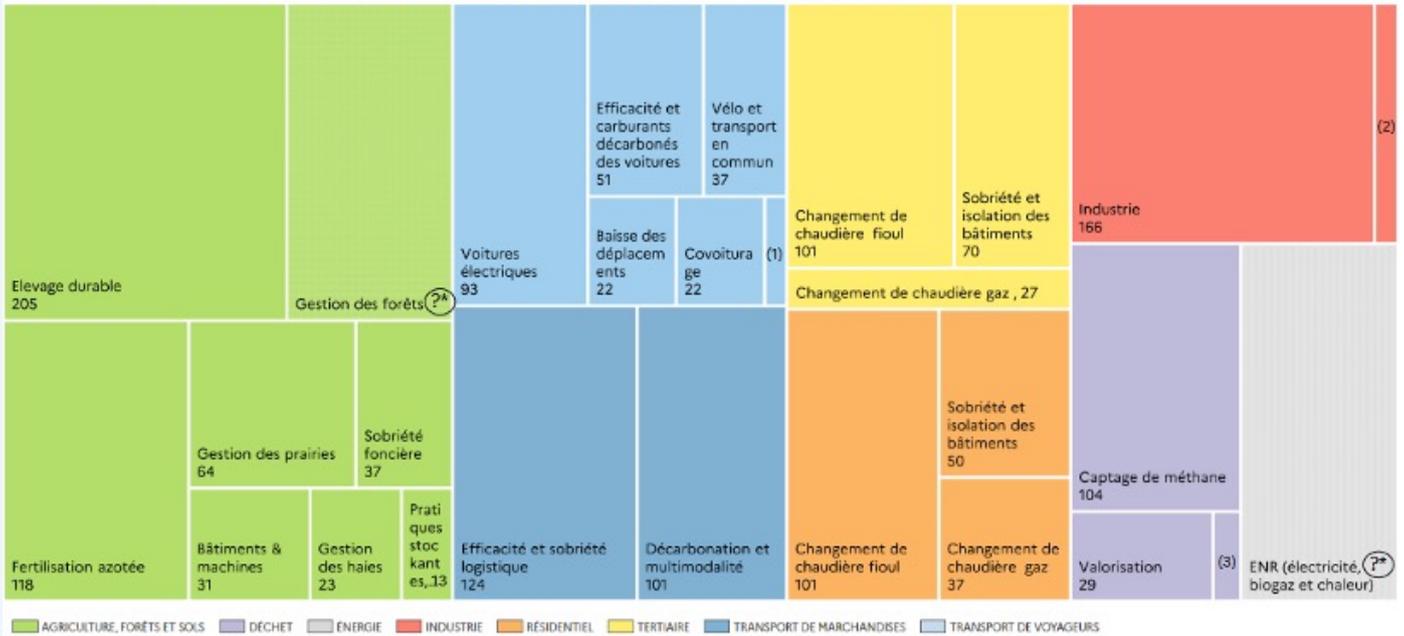
Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



(1) Sobriété foncière : 10 ktCO₂e. (2) Bus et cars : 5 ktCO₂e. (3) Prévention des déchets : 7 ktCO₂e.
 * Objectifs non départementalisés en l'absence de données comparables

Panorama des leviers de décarbonation pour la Manche

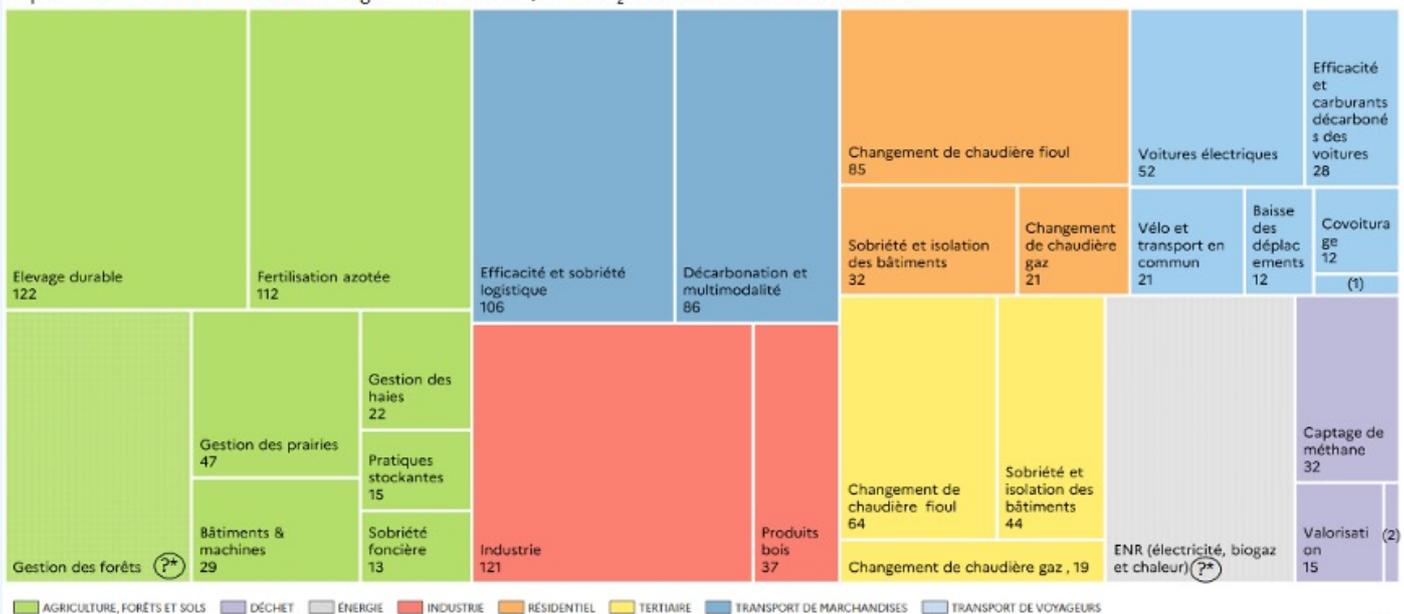
Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



(1) Bus et cars : 5 ktCO₂e. (2) Produits bois : 13 ktCO₂e. (3) Prévention des déchets : 6 ktCO₂e.
* Objectifs non départementalisés en l'absence de données comparables

Panorama des leviers de décarbonation pour l'Orne

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



(1) Bus et cars : 3 ktCO₂e. (2) Prévention des déchets : 3 ktCO₂e.
* Objectifs non départementalisés en l'absence de données comparables

Panorama des leviers de décarbonation pour la Seine-Maritime

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



AGRICULTURE, FORÊTS ET SOLS DÉCHET ÉNERGIE INDUSTRIE RÉSIDENTIEL TERTIAIRE TRANSPORT DE MARCHANDISES TRANSPORT DE VOYAGEURS

(1) Produits bois : 38 ktCO₂e. (2) Gestion des prairies : 31 ktCO₂e. (3) Bâtiments & machines : 29 ktCO₂e. (4) Gestion des haies : 21 ktCO₂e. (5) Pratiques stockantes : 18 ktCO₂e.
 (6) Bus et cars : 13 ktCO₂e. (7) Change ment de chaudière gaz : 75 ktCO₂e. (8) Prévention des déchets : 12 ktCO₂e.
 * Objectifs non départementalisés en l'absence de données comparables

2 - Contexte de la Normandie

2.1. LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

3 307 300 habitants (10^e rang des régions françaises, 5,0 % de la population française) au 1^{er} janvier 2022

2.2. CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE LA NORMANDIE

La Normandie se caractérise par des domaines d'activités diverses :

➤ L'énergie

Troisième région française productrice d'énergie, la Normandie cumule 35 % des capacités de raffinage du pays et assure près de 10 % de la production d'électricité en France. Avec 36 000 emplois, la Normandie est la 1^{re} région pour l'emploi salarié dans l'énergie qui représente 18 % des emplois industriels normands. Le nucléaire, le pétrole, mais aussi l'éolien et les énergies marines renouvelables y sont présents.

➤ La chimie

La Normandie est la 6^e région en nombre de salariés dans la chimie (près de 12 000), principalement employés dans un réseau de grandes entreprises internationales. Ce secteur est particulièrement important en Vallée de la Seine. La Normandie réalise 80 % de la production française d'additifs, 50 % de la production française de matières plastiques et élastomères, 25 % de la production française d'oléfines. La Normandie est également une grande région de production pharmaceutique avec des sous-traitants majeurs dans l'Eure notamment. Elle est le 1^{er} secteur industriel exportateur normand, 1^{er} producteur européen de fertilisants et 2^e région française productrice en chimie médicinale.

➤ L'automobile

Le secteur automobile est le 1^{er} employeur

industriel de la région avec 45 000 emplois au sein de 180 établissements. L'industrie est diversifiée autour de sites importants des deux constructeurs. Elle bénéficie d'un tissu dense d'équipementiers, de sous-traitants et de centres de compétences

➤ L'aéronautique

La Normandie est la 3^e région aéronautique de France. La filière représente dans son ensemble 21 500 salariés et un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros. La région héberge des sites de production importants de grands donneurs d'ordre et le leader de la maintenance des trains d'atterrissage.

➤ L'agriculture et l'industrie agroalimentaire

L'agriculture couvre 70 % du territoire normand et représente un produit agricole de plus de 4 milliards d'euros. 26 500 exploitations font travailler 34 000 personnes (exploitants et leurs conjoints et salariés, hors prestataires de services). 630 entreprises agroalimentaires occupent 15 % de l'emploi industriel régional et réalisent un chiffre d'affaires de l'ordre de 6,3 milliards d'euros (dont 1,1 milliard à l'export), c'est 17 % du chiffre d'affaires industriel régional. L'agroalimentaire représente 25 500 emplois en Normandie et joue un rôle capital dans l'équilibre du territoire. La Normandie est la 1^{re} région française pour les fromages au lait de vache, beurre et crème, pommes à cidre et produits cidricoles, le lin, les poireaux, les chevaux, les coquillages et la transformation de thé, café et cacao.

La place du port de Rouen comme premier port de céréales en Europe reflète bien le dynamisme de cette filière en Normandie.

La Normandie représente 7 % de l'agriculture française en nombre d'exploitations et en surface. La Manche est le département le plus densément agricole avec le tiers des exploitations normandes. Les autres départements accueillent chacun de l'ordre de 20 % des exploitations, à l'exception de l'Eure (13 %).

Le contexte pédo-climatique induit une prédominance de l'élevage à l'ouest de la région et des grandes cultures à l'est. Les productions sont majoritairement animales (52 %).

La forêt occupe près de 14 % du territoire, ce qui fait de la Normandie une région peu forestière. Cependant, la forêt normande est riche d'une quarantaine d'essences forestières de grande qualité en production dont le hêtre et le chêne sont les emblèmes respectivement dans le sud et le nord du territoire. Elle est riche également d'une propriété privée à haut potentiel et d'une filière interprofessionnelle économique de près de 20 000 emplois, déjà bien structurée, positionnant la Normandie au 6^e rang des régions de France pour l'emploi salarié. Enfin, la Normandie est leader national pour la consommation de bois énergie.

➤ La logistique

Avec environ 90 000 emplois (en 2020) dans près de 4 000 établissements, la Normandie est la 2^e région française pour l'emploi salarié dans la logistique. Ces emplois se répartissent entre 57 000 emplois en compte d'autrui (ensemble des établissements dont l'activité principale est la logistique) et 32 000 emplois en compte propre (ensemble des établissements dont l'activité principale n'est pas logistique mais dans lesquels des activités logistiques sont tout de même exercées). L'activité est structurée par la vallée de la Seine et par les 2 grands sites portuaires de Rouen et du Havre, dorénavant réunis, avec le port de Paris, au sein d'HAROPA PORT. L'interface maritime et les flux importants qui transitent par la Seine font de ce secteur

une clé du développement du territoire et de ses entreprises. Fortement tourné vers l'international et l'export par nature, ce secteur est principalement constitué de PME de 20 à 100 salariés.

➤ Le secteur maritime et l'économie bleue en Normandie

Avec un linéaire côtier estimé à 640 kilomètres, la Normandie dispose d'atouts favorisant le développement d'une économie maritime sur son territoire. Les communes littorales concentrent ainsi 80 % des emplois maritimes normands et les bassins de vie littoraux 92 %.

Le secteur maritime et littoral en région Normandie représente plus de 44 000 emplois relevant de l'économie maritime, concentrés dans les territoires littoraux normands, soit 3,6 % de l'emploi régional. La Normandie est la 2^e région Française pour la pêche et de l'aquaculture.

➤ L'économie sociale et solidaire

À l'échelle de la Normandie, près de 10 300 établissements employeurs évoluent dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS). Les entreprises et organisations de l'ESS emploient 112 200 salariés sur le territoire régional, soit 10,7 % de l'emploi salarié régional.

➤ Mais aussi

Au-delà de ces grands thématiques, l'emploi du secteur tertiaire, reste important (fin 2022, 76 % de l'ensemble des emplois) et dans un moindre dans le BTP (fin 2022, près de 80 000, soit 6 %).

Enfin, par les sites naturels, stations balnéaires, monuments, patrimoine industriel, équipements de loisirs, hébergements et grands événements d'envergure internationale..., la Normandie est une destination touristique de premier plan et en fait un secteur économique majeur, générateur d'activités et d'emplois.

2.3. CONTEXTE CLIMATIQUE

Le contexte climatique de la Normandie est bien documenté grâce au travail du GIEC Normand.

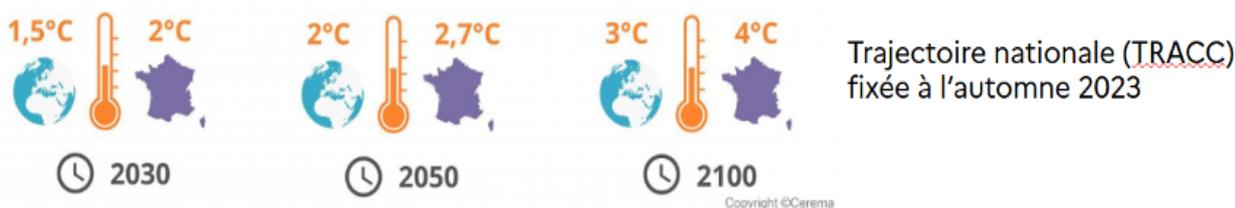
Le GIEC normand a été chargé de faire le point sur les impacts du changement climatique en Normandie, de donner des grandes lignes directrices et de fournir des estimations fiables des évolutions climatiques en Normandie. Il a publié un état des connaissances les plus récentes sur les conséquences déjà observées du changement climatique en Normandie, dans chacune des 8 grandes thématiques identifiées ainsi que sur l'ampleur potentielle des conséquences du changement climatique d'ici 2100 à l'échelle régionale.

Les grands enseignements du GIEC normands sont disponibles: <https://www.normandie.fr/giec-normand>

Le GIEC Normand rappelle ainsi qu'en moyenne, les températures seront en Normandie de +2,9 °C en été en 2100 (+2,9 °C c'est la différence actuelle de la température moyenne entre Caen et Carcassonne) ou que l'année de sécheresse de 2022, connue comme la plus chaude depuis 1947, deviendra une année normale en 2050.

Se préparer au changement climatique

Une France à **+4°C en 2100**, quelles conséquences pour la région Normandie ?



Conséquences pour la région Normandie



Les projections prévoient une température moyenne annuelle de +2,9 °C pour 2100
C'est approximativement la différence entre **Caen et Carcassonne**.



Deux **tendances opposées** :

- de fortes augmentations de pluies **en hiver** ⇒ +22%
- de fortes diminutions **en été** ⇒ -20%



Selon notre trajectoire nationale, l'année 2022, **année la plus chaude enregistrée depuis 1947 en région Normandie**, serait une année normale en 2050.

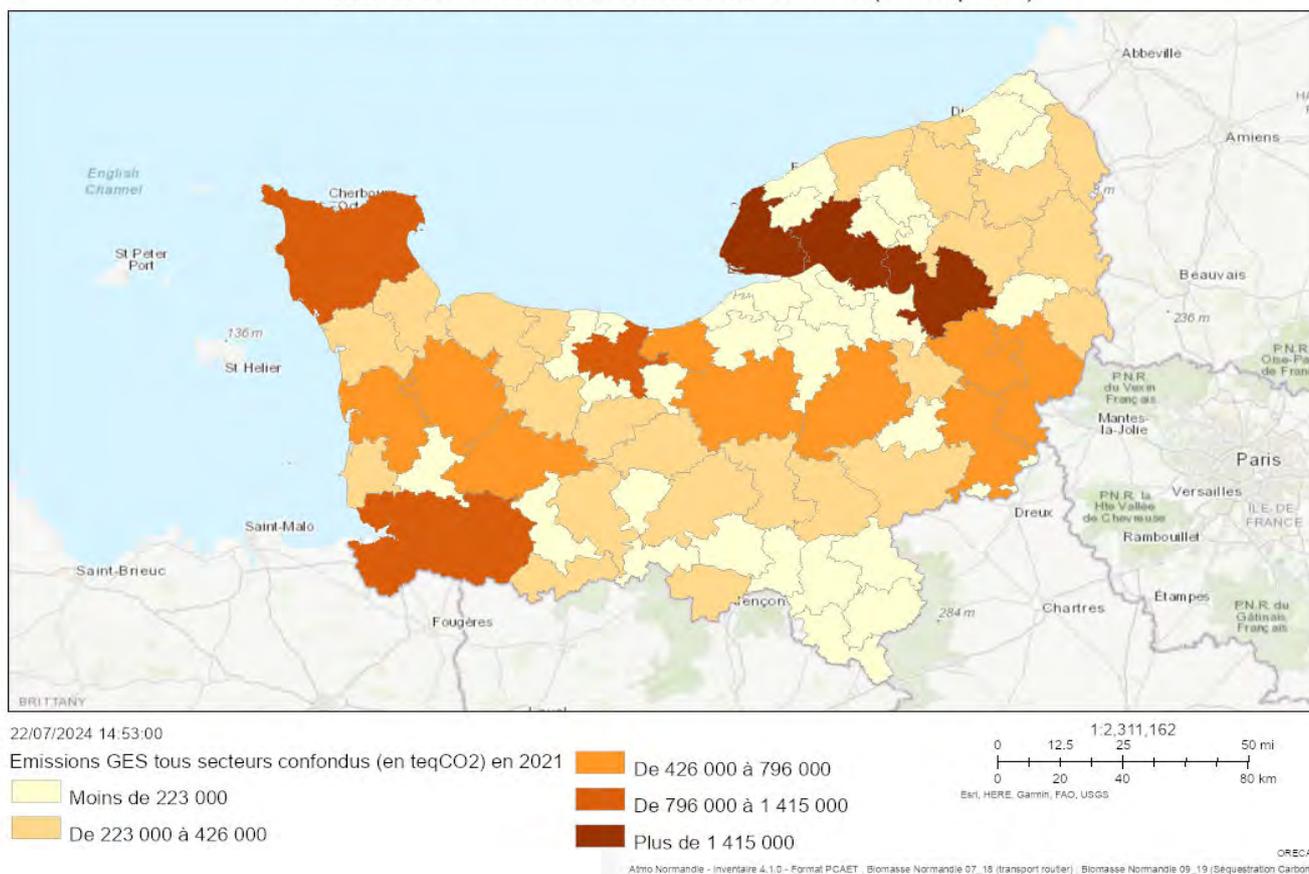
2.4. LES ÉMISSIONS DE CO₂

De nombreuses données concernant la production et la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de polluants atmosphériques calculées par les opérateurs sont disponibles sur le site de l'Observatoire Régional Énergie Climat Air de Normandie (<https://www.orecan.fr/>). L'Observatoire est doté de deux opérateurs, les associations BIOMASSE NORMANDIE et ATMO Normandie, et a fourni beaucoup de données aux différents groupes de travail de la COP Normande.

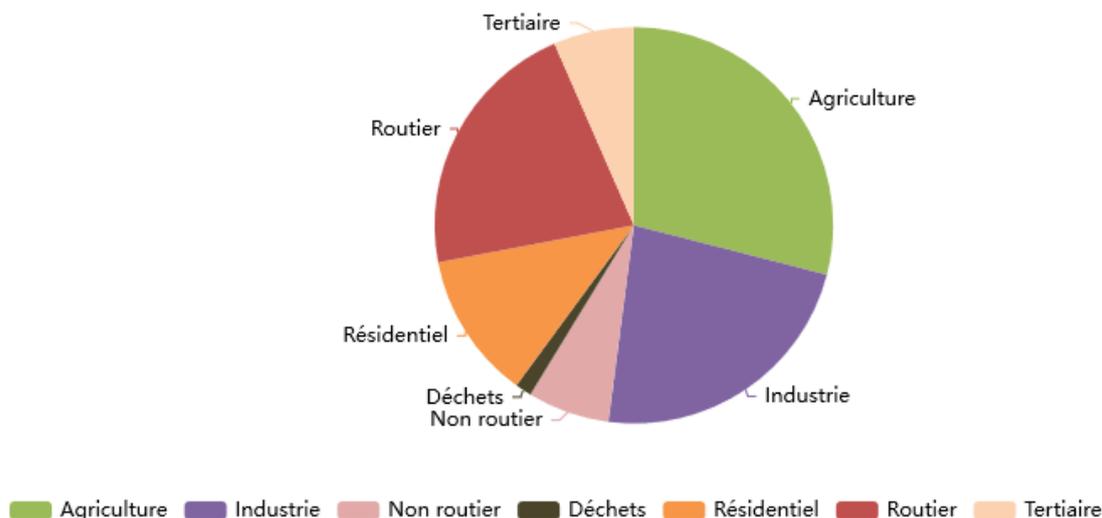
Cet observatoire, créé par l'État (DREAL-ADEME) et la Région Normandie, a mis en place une application web cartographique qui permet une consultation dynamique des données sur l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale de la Normandie.

Quelques exemples de cartes disponibles sur le site de l'observatoire :

Emissions de GES tous secteurs confondus (en tqCO₂)

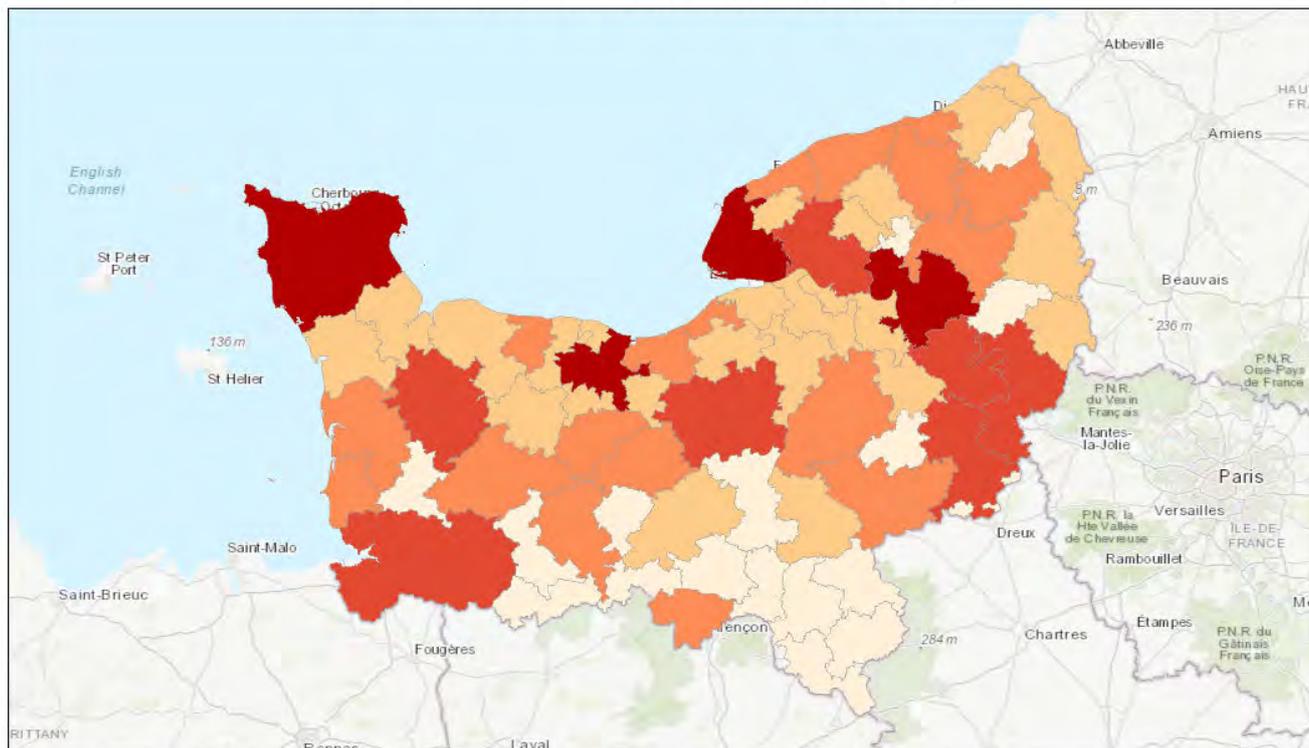


Émissions par secteurs d'activités (source ORECAN – données 2021)



Exemple pour le secteur du bâtiment résidentiel

Emissions de GES du résidentiel (en teqCO2)



22/07/2024 14:57:23

Emissions de GES du secteur résidentiel (en teqCO2) en 2021

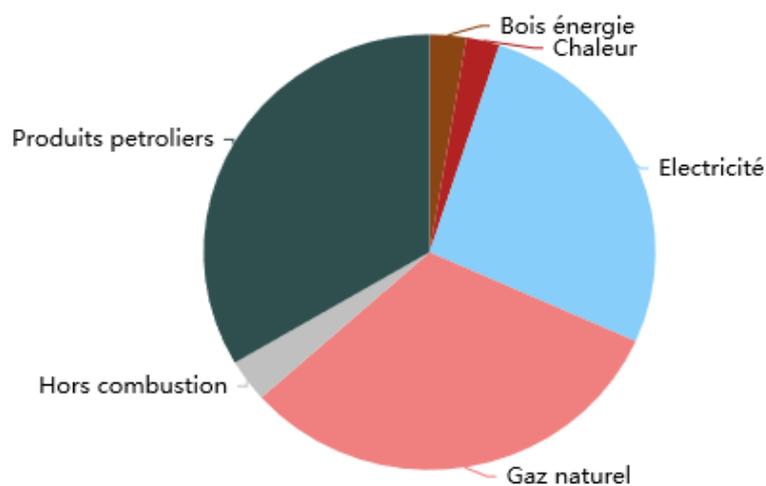
- Moins de 20 000
- De 20 000 à 38 000

- De 38 000 à 77 000
- De 77 000 à 175 000
- Plus de 175 000



ORECAN

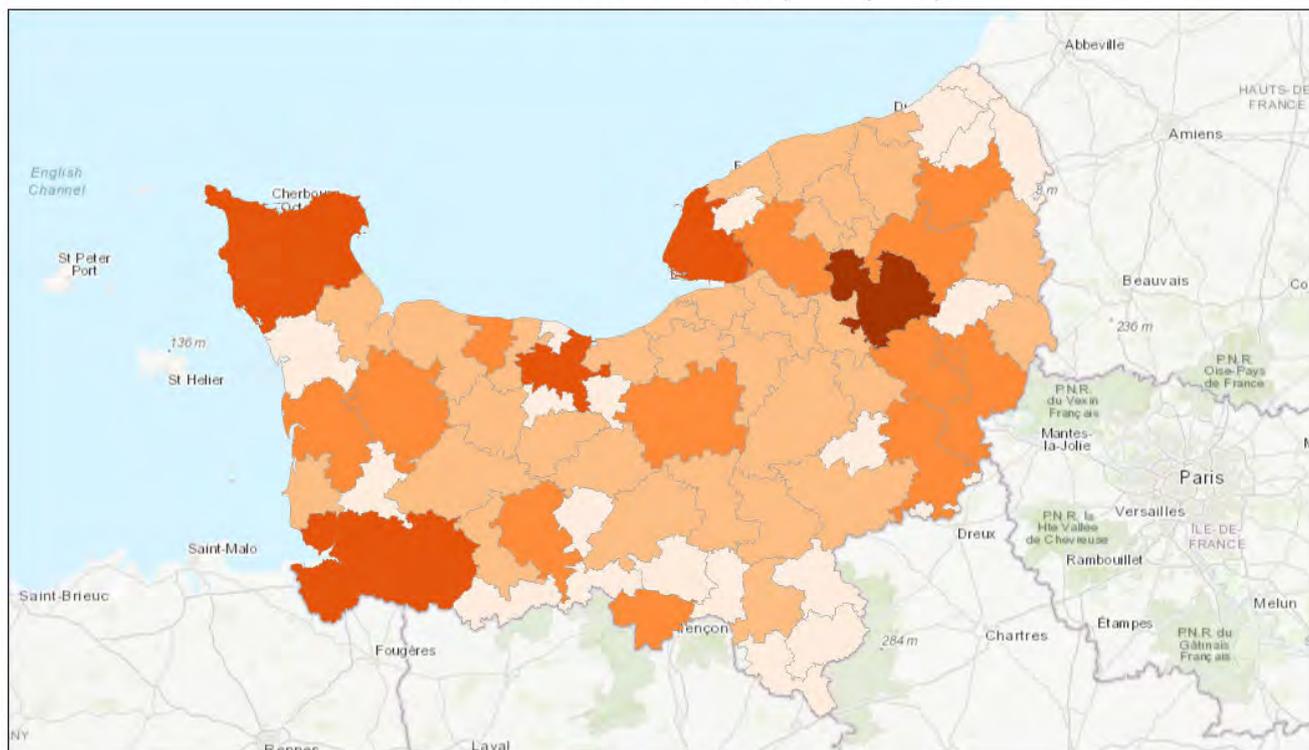
Émissions par catégorie d'énergie dans le bâtiment résidentiel (source ORECAN – données 2021)



- Bois énergie
- Chaleur
- Electricité
- Gaz naturel
- Hors combustion
- Produits pétroliers

Exemple pour le secteur du bâtiment tertiaire

Emissions de GES du tertiaire (en teqCO2)



22/07/2024 15:48:25

Emissions de GES du secteur tertiaire (en teqCO2) en 2021

Moins de 9 000

De 9 000 à 25 000

De 25 000 à 71 000

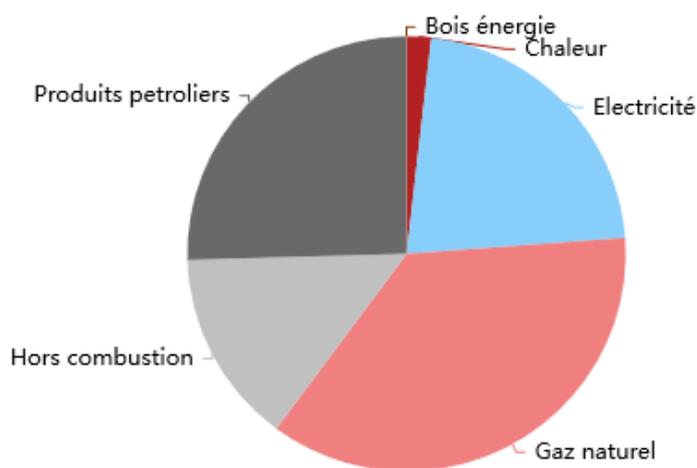
De 71 000 à 206 000

Plus de 206 000



ORECAN

Émissions par catégorie d'énergie dans le bâtiment tertiaire (source ORECAN – données 2021)



Bois énergie Chaleur Electricité Gaz naturel Hors combustion Produits pétroliers

3 - Mobilisation des acteurs dans la COP en Normandie

Les groupes de travail thématiques se sont réunis de manière répartie sur les 5 départements normands. La mobilisation a été très forte :

- Plus de 25 réunions de travail en GT « restreints » et « pléniers »
- Plus d'une centaine de propositions d'actions recueillies à la suite de la 1^{re} mise en débat
- Près de 250 personnes de l'écosystème régional mobilisées lors de la 1^{re} mise en débat.

1 GT Transversal co Pilote Etat REGION

MIEUX SE DÉPLACER
REGION
Infrastructures, transport, mobilités, logistiques

MIEUX SE LOGER
ETAT (DREAL)
Construction, logement, aménagement, bâtiment tertiaire

MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ÉCOSYSTÈMES
REGION ETAT (DREAL)
Eau, forêt, biodiversité

MIEUX PRODUIRE
ETAT (ADEME ARS DREETS)
Energie, Industrie

MIEUX SE NOURRIR
ETAT (DRAAF)
Agriculture, Alimentation, biomasse

MIEUX CONSOMMER
ETAT (DREETS ADEME)
Achats responsables, économie circulaire, gestion des déchets, plan bio économie

4 - Principaux enseignements des groupes thématiques

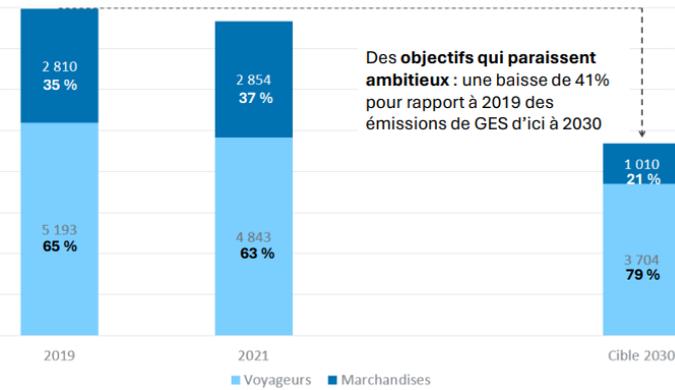
Une fiche synthétique présente le résultat du diagnostic établi par chaque groupe de travail thématique.

Pour permettre la mise en débat, les accélérateurs identifiés par les GT sont accompagnés d'un logo permettant d'identifier les types d'actions à mobiliser pour conduire à leur réussite :

- **Partenariat** local: 
- **Financement** notamment État Région: 
- **Réglementaire** 

MIEUX SE DÉPLACER EN NORMANDIE

Emissions annuelles de GES (en KteqCO₂) du secteur transport de marchandises et des voyageurs



Les objectifs sont très ambitieux avec une nécessité de baisse de 64 % des émissions pour les marchandises (la baisse attendue au niveau national est de 38 %) et de 28 % pour les voyageurs (la baisse attendue au niveau national pour les voyageurs est de 34 %).

Points clés

- La Normandie: première façade maritime de France, premier complexe portuaire et axe naturel d'accès vers le bassin parisien et l'Europe continentale: enjeu important en termes de mobilité des personnes et des biens;
- Une armature d'infrastructures de transports qui repose sur des flux est-ouest majoritairement. La Seine est un vecteur de développement des mobilités mais également une barrière pour les déplacements entre les rives droite et gauche
- Prédominance de la voiture individuelle, prédominance du mode routier pour le transport de marchandises, forte mobilité « touristique » (croisières maritimes et fluviales, sites touristiques normands...)
- Des zones rurales peu denses nécessitant des réponses différenciées
- Impacts de la COVID-19 sur les mobilités: Modifications importantes des habitudes de déplacement (recul des trajets longue distance, développement des modes doux, télétravail, etc.)

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



5 193 kteqCO₂ émises en 2019 par les transports de voyageurs en Normandie

Répartition GES en 2019	
Voitures	95%
Transports en commun	3%
2 roues	2%
Trains	< 1%
Fluvial	< 1%
Maritime	< 1%
Avion	< 1%

2 810 kteqCO₂ émises en 2019 par les transports de marchandises en Normandie

Répartition GES en 2019	
Véhicules utilitaires	51%
Poids lourds	47%
Fret ferroviaire	< 1%
Fluvial	< 1%
Maritime	< 1%

Les accélérateurs identifiés pour répondre aux enjeux de décarbonation :

- Orienter les investissements, flécher des ressources pour les AOM locales **F**
- Faire évoluer le cadre réglementaire, le stabiliser et donner de la visibilité aux acteurs **R**
- Améliorer la coordination et l'articulation des projets « mobilités » **P**
- Amplifier fortement le report modal à travers des incitations et un changement culturel: acceptabilité sociale, mobilisation et engagement des citoyens **F P**
- Essayer des bonnes pratiques (exemple du co-voiturage intra-entreprises) **F**
- Mobiliser et accompagner les élus locaux **P**
- S'appuyer sur les énergies alternatives disponibles **P**

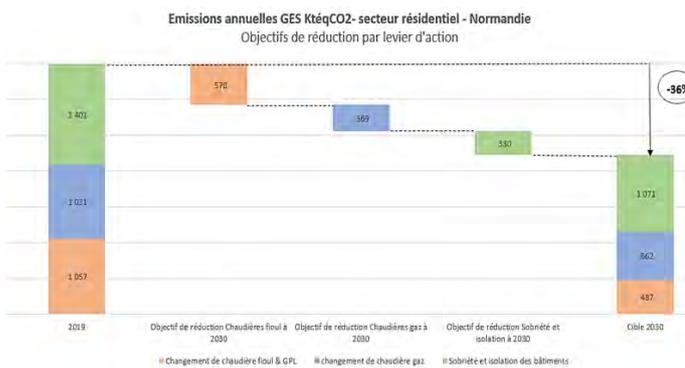
Identification des types d'actions

F Financement | **R** Réglementaire | **P** Partenariat

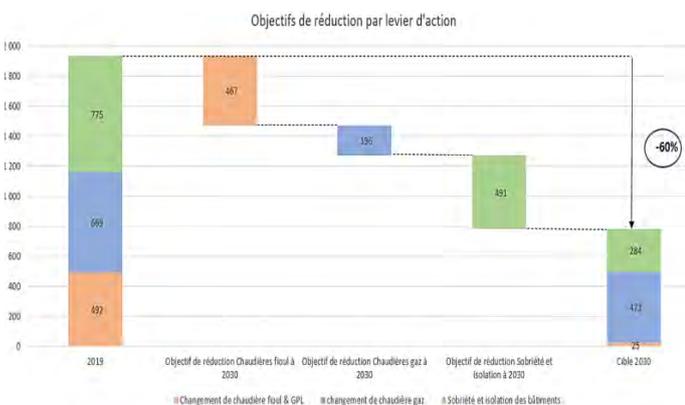
Les stratégies d'intervention déployées en Normandie :

- 54 actions identifiées : 18 « marchandises » / 36 « voyageurs »
- La moitié concerne des dispositifs d'aide, certaines déclinant des dispositifs nationaux
- Une majorité d'actions réalisées ou en cours
- Des cadres intégrateurs: SRADDET modifié, stratégies portuaire et logistique...

MIEUX SE LOGER EN NORMANDIE



Pour le bâtiment en secteur résidentiel, les objectifs sont ambitieux mais atteignables: la baisse des émissions attendue en Normandie d'ici 2030 est de 36 % (46 % au niveau national)

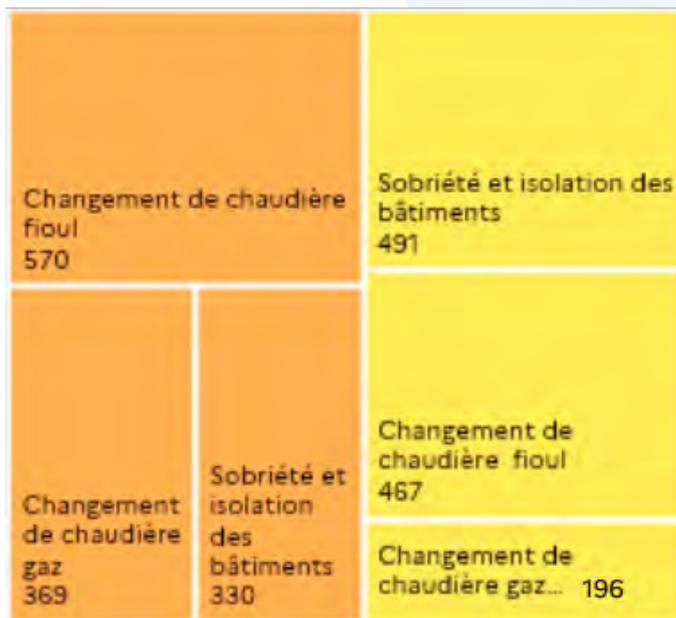


Pour le bâtiment en secteur tertiaire, les objectifs sont très ambitieux: la baisse des émissions attendue d'ici 2030 est de 60 % au niveau de la Normandie (62 % au niveau national).

Points clés

- Les leviers sur la sobriété et la performance thermique de l'enveloppe sont la clé d'entrée pour réduire le besoin en énergie
- Des dispositifs efficaces sur les leviers de changement de chaudières, notamment dans le résidentiel
- Un parc tertiaire privé mal connu
- Des spécificités fortes à prendre en compte: rural/urbain, habitat individuel/collectif
- La stabilité des dispositifs et cadres réglementaires

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



Les accélérateurs identifiés pour répondre aux enjeux de décarbonation :

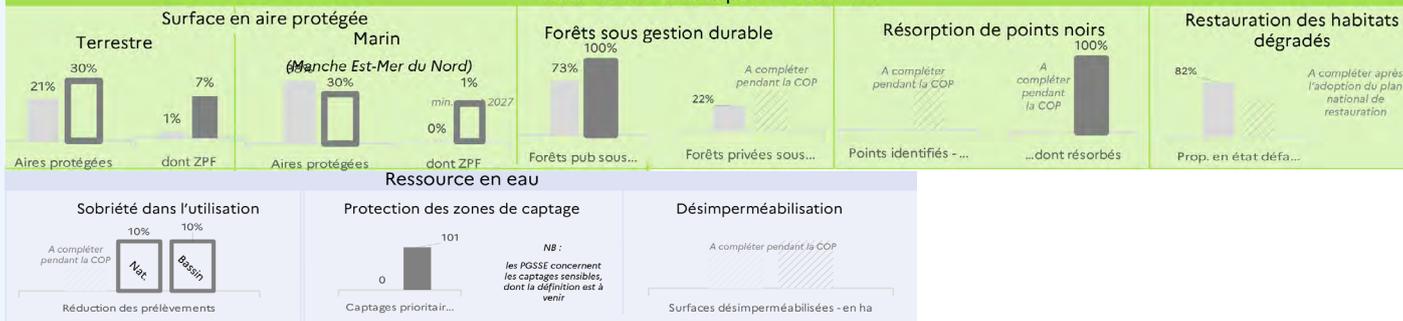
- **Nécessité d'accompagner les entreprises du bâtiment:** structuration de filières locales pour être au rendez-vous des besoins (emplois/compétences, grands chantiers, etc.) **P R F**
- Déployer les schémas directeurs immobiliers en particulier pour le tertiaire public des collectivités **P R F**
- Valoriser les actions mises en œuvre par les collectivités sur leur propre parc qui « donnent à voir » et entraînent **P**
- Poursuivre, coordonner et massifier la mobilisation des différents dispositifs, notamment sur le logement social **P F**
- **Agir sur la confiance** vis-à-vis des particuliers et des entreprises dans la mobilisation des dispositifs et la réalisation de travaux **P R F**
- Favoriser la stabilité des dispositifs et cadres réglementaires **R**

Identification des types d'actions

F Financement | **R** Réglementaire | **P** Partenariat

MIEUX PRÉSERVER EN NORMANDIE

Préservation des espaces naturels



gestion des puits forestier	En 2023, 0,23 MetCo2/éq/an. Pas d'obj défini à ce stade
gestion des produits bois	501 000 m ³ de bois œuvre récolté (42 % récolte générale) en 2020 Obj : +151 ktCO2s stockés
gestion des haies	Diminution du linéaire de haies : -875 km/an depuis 40 ans, Obj : 108 ktCO2 soit + 3600 km / 2019
gestion des prairies	4000 ha/an de 2008 à 2019 puis 17 189 ha/an de 2022 à 2023, Obj : 1700 ha de moindre retournement au total en 2030 /2019
restauration des tourbières et zones humides	Des milieux en régression (210 000 ha en ZH, entre 13 000 et 20 000 ha de Tourbières); ajout / SGPE via SNB : 3000 ha restaurés en 2030
restauration des habitats naturels dégradés	86 % habitats et espèces d'intérêt communautaires en état défavorable
sobriété dans l'utilisation de l'eau	Obj SGPE : -10 % d'ici 2030 sur le bassin
désimperméabilisation	Pas d'obj SGPE

Leviers atteignables (plans déjà existants)	Éléments du diagnostic Normandie
Gestion durable des forêts	Forêt couvre 4 % de la surface de la Région En 2021, 49,5 % de la forêt privée dotée d'un PSG
Sobriété des sols	Environ 12 000 ha consommés entre 2011 et 2020
Création/ extension des aire protégées et des zones de protections fortes	Taux avancement : 31 % des projets du plan actions AP terrestres 33 % des projets du plan actions AP marines
Résorptions des points noirs / biodiversité	56 points noirs identifiés pour résorption d'ici 2030 237 ouvrages hydrauliques prioritaires
Protections des zones de captages	Nombreux dépassements de normes pour pesticides et métabolites, concertations moyennes de nitrates élevées sur encore des secteurs

- Nécessité d'avoir une vision transversale entre leviers et entre GT et suivre les conséquences et interactions des leviers de captation et stockage de carbone avec biodiversité et fonctionnements hydrologiques.

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO2e économisés entre 2019 et 2030



Les accélérateurs identifiés pour répondre aux enjeux de décarbonation et préservation biodiversité/ressources naturelles (exemples)

- Connaissances de l'état des peuplements forestiers et des sols, favoriser usage local, filière de la transformation (P) (F)
- Développement économique (soutien/développement des filières semences, valorisations du bois de haies, élevage à l'herbe...), attention système haies-talus-fossé (P) (F)
- Connaissances de l'état de conservation et de bonne fonctionnalité des tourbières et zones humides (P) (F)
- Gestion et usages économiques favorables à la préservation des tourbières et zones humides (P)
- Études des volumes prélevables par bassin en tenant compte des conséquences du changement climatique
- Renforcement de la sobriété en eau des industries (P)

Points clés

- La majorité des leviers présente un intérêt à la fois pour le captage et le stockage du carbone, la préservation de la biodiversité, et de la ressource en eau,
- Nécessité de concentrer les travaux de mai-juin sur les 8 leviers ne disposant pas de plan d'actions régional partagé,
- Fort besoin de connaissance, à la fois pour analyser les conséquences du changement climatique sur les milieux et leurs fonctions, leur potentiel actuel de captage et stockage carbone,
- Besoin de prioriser en identifiant des objectifs réalistes et de court terme pour entraîner la dynamique
- Mais aussi besoin de coordination et de collaboration, en travaillant à différentes échelles, en prenant le temps d'en discuter entre acteurs, sans oublier le volet social

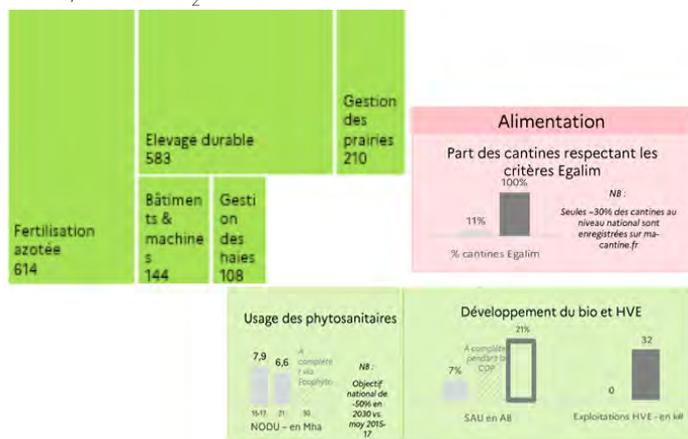
MIEUX SE NOURRIR EN NORMANDIE

Une importante contribution de la Normandie à la décapitalisation du cheptel ruminant ces 50 dernières années.

Un consensus territorial en faveur du maintien des effectifs bovins tenant compte des externalités positives de l'élevage (consommation de légumineuses locales, valorisation des effluents, préservation des haies et prairies...) et des objectifs poursuivis en matière de souveraineté alimentaire.

De manière générale, les fortes interactions entre les différents leviers conduisent à adopter une approche globale, prenant en compte les impacts de chacun des leviers les uns sur les autres.

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



Points clés

- Des freins d'ores et déjà identifiés (manque de débouchés pour la production bio, difficultés liées à la main-d'œuvre en élevage...)
- Une nécessité de ne pas opposer les systèmes de production agricole mais plutôt d'accompagner l'ensemble des changements de pratiques (MAEC*, PSE**...) avec une vision intégrée des enjeux de décarbonation et de préservation des ressources naturelles avec celui de la souveraineté alimentaire
- Une importante complémentarité élevage-cultures à préserver en Normandie (à l'échelle de l'exploitation: poly-culture-élevage, ou du territoire: ex. SeCoPPA***)

MAEC*: mesures agro-environnementales et climatiques
PSE**: paiements pour services environnementaux

SeCoPPA***: séchoir collectif Plaine - Pays d'Auge

Les accélérateurs identifiés pour répondre aux enjeux de décarbonation (par typologie):

- Mise en lumière de **6 pistes d'actions prioritaires pour atteindre les objectifs de la loi EGalim en matière de restauration collective**:
 - accompagner la mise en relation de l'offre et de la demande sur le plan logistique, (P) (F)
 - travailler sur le prix, (P) (F)
 - former les cuisiniers et gestionnaires de cantines, (P)
 - sensibiliser les convives,
 - mener des actions de sourcing produits, (P)
 - lever les contraintes liées au recours aux marchés publics (R)
- Sur la partie **amont agricole**, il apparaît essentiel de penser sur le long terme **l'équilibre entre élevage et cultures** sur le territoire normand, dans un souci de préservation des prairies et autres infrastructures agro-écologiques stockant du carbone (dont haies). Plusieurs thématiques ont également été mises en avant telles que la gestion durable de la haie, la hausse du taux de matière organique des sols et la promotion et l'accompagnement des systèmes à bas niveau d'intrants qu'il conviendra de traiter dans une approche globale.

	Cibles à atteindre (SGPE)			Caractérisation de la cible SGPE par rapport au contexte régional
	Kt CO2e entre 2019 et 2030	% obj régional de cop	commentaire	
Élevage durable	-583 kt CO2e	4,4 %		Ambitieuse
Gestion des prairies	-210 ktCO2e	1,6 %		Atteignable
Gestion des haies	-108 ktCO2e	0,8 %	Cible SGPE correspond à + 3600 km de haies	Ambitieuse
Fertilisation azotée	-614 kt CO2e	4,7 %	Soit une réduction d'un quart des éléments nutritifs azotés simples livrés en Normandie	Très ambitieuse
Bâtiments et machines	-144 kt CO2e	1 %		Atteignable
Pratiques stockantes	-92 ktCO2e	0,7 %	+12,9 kha de couvert suppl	Atteignable
Agriculture bio et HVE	21 % SAU 50 000 exploitations HVE		Cible établie au niveau national (à moduler en région selon le contexte)	Très ambitieuse
Usage des phytos	-50 % des usages de produits phyto		Cible établie par rapport à la moyenne 2015-2017 (mesuré avec l'indicateur HRI1)	Ambitieuse

MIEUX CONSOMMER EN NORMANDIE

- **Réduction de la quantité de déchets générée** (kg/hab/an de DMA produits)
Valeur 2019 : 672,6 kg/hab/an → Cible 2030 : 576,4 kg/hab/an (-14 %)
- **Taux de collecte des bouteilles plastiques** (% de bouteilles collectées)
Valeur 2019 : 54 % → Cible 2030 : 90% (+36 %)
- **Collecte et valorisation des déchets recyclables** (kg/hab/an de déchets recyclables collectés et recyclés)
Valeur 2019 : 40,5 kg/hab/an → Cible 2030 : 59 kg/hab/an (+46 %)
- **Valorisation matière des DMA** (kg/hab/an de DMA valorisés matière hors inertes et déchets dangereux)
Valeur 2019 : 274,4 kg/hab/an → Cible 2030 : 364 kg/hab (+ 33 %)
- **Réduction de la masse de déchets enfouis** (t/an de DMA enfouis)
Valeur 2019 : 428 000 t/an → Cible 2030 : 270 000 t/an (-37 %)
- **Captage de méthane dans les ISDND** (% de la masse de méthane captée)
Valeur 2019 : En cours de consolidation → Cible 2030 : 85 %
- **Collecte des biodéchets par les communes** (% de communes collectant les biodéchets)
Valeur 2019 : 31 % → Cible 2030 : 100% (+69 %)

Points clés

- **L'objet est très ambitieux pour la Normandie**
- L'atteinte des objectifs réglementaires (REP, tri à la source des biodéchets) ne suffira pas
- Nécessité d'évaluer l'impact de la REP « Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment »
- Nécessité de mesurer plus précisément les flux de méthane émis et captés dans les ISDND

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

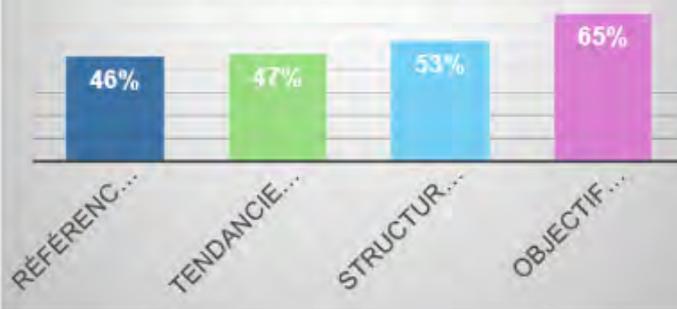
(4) prévention des déchets: 35 ktCO₂e



scénario structurel sans évolution majeure du mode de consommation

- Atteintes des objectifs des éco organismes (taux de captage sur le gisement théorique ou valeur tendancielle si meilleure, hors PMCB)
- Tri à la source des biodéchets
- - 30% de collecte de déchets verts entre 2015 et 2027

Taux de valorisation (DMA NDNI)



Les accélérateurs identifiés pour répondre aux enjeux de décarbonation :

- Atteindre des performances de tri élevées (P) (R) (F)
- La prévention apparaît clé pour améliorer la sobriété et la responsabilité de la consommation: campagnes de sensibilisation nationales, régionales et locales (P) (F)
- Prendre en compte la consommation de ressources associée à la demande des consommateurs ainsi qu'à l'offre des acteurs économiques (P) (R) (F)
- Bien prendre en compte les enjeux d'acceptabilité sociale, notamment en étudiant les freins psychosociaux au changement et en améliorant la lisibilité des mesures prises (P) (F)

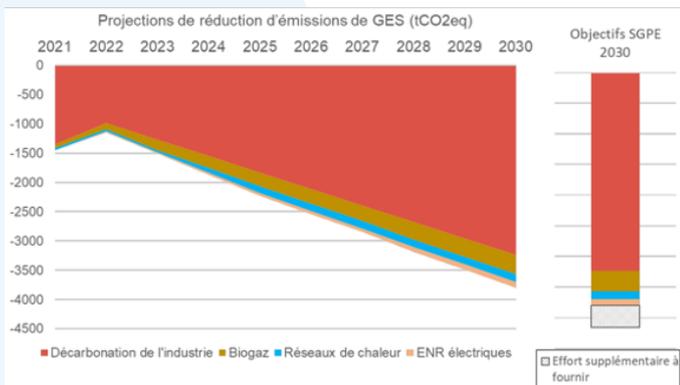
Identification des types d'actions

(F) Financement | (R) Réglementaire | (P) Partenariat

MIEUX PRODUIRE EN NORMANDIE

Méthodologie en 4 étapes :

- **Définition d'un état des lieux 2019** sur la base des données publiées par l'ORECAN : consommation énergétique de l'industrie, production d'électricité renouvelable, production de biogaz en injection et production de chaleur véhiculée par les réseaux de chaleur urbains
- Utilisation des données des derniers inventaires publiés par l'ORECAN (2020, 2021 et 2022 sur le bilan EnR, 2021 sur le bilan consommations d'énergie)
- Projection en tenant compte des projets dont le financement a été validé (Région, ADEME, ADN, BPI), des dossiers instruits d'un point de vue administratif et des demandes de raccordement à ENEDIS
- Élaboration d'un tendancier jusqu'en 2030 tenant compte de la dynamique de développement des projets



nombre restreint d'acteurs: présence en Normandie de 5 des 50 plus gros émetteurs industriels de GES de France (TotalEnergies, Esso-ExxonMobil, Yara, LAT Nitrogen, Ciments Calcia).

- L'enjeu de concrétiser certains projets d'importance pour l'atteinte des objectifs (ZIBAC, grands réseaux de chaleur)

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



Les accélérateurs identifiés pour répondre aux enjeux de décarbonation :

- Le bon dimensionnement des infrastructures et réseaux énergétiques (P) (F)
- L'anticipation des nouveaux usages à l'origine de nouveaux besoins en énergie
- Le pilotage des ressources énergétiques (bois notamment) (P) (F)
- La priorisation des usages et la réduction des consommations (R) (P) (F)
- La mobilisation des filières économiques (P) (F)
- Sources de financement (plan Métha'Normandie, soutien aux réseaux de chaleur, France 2030, etc.) (F) (R)
- L'acceptabilité et l'appropriation des solutions de production ENR par le grand public (P)

Points Clés

- Des **objectifs ambitieux mais atteignables**, notamment sur les réseaux de chaleur, L'objet est très ambitieux pour la Normandie
- La région Normandie représente
 - ⇒ 9 % de l'effort demandé au niveau national, pour la décarbonation de l'industrie,
 - ⇒ 5,8 % de l'effort demandé au niveau national pour augmenter en EnR Nécessité d'évaluer l'impact de la REP « Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment »
- Une concentration des émissions sur un

Identification des types d'actions

(F) Financement | (R) Réglementaire | (P) Partenariat

5 - Résultat des questionnaires

Un questionnaire a été adressé aux collectivités (Conseil régional, conseils départementaux, EPCI, communes) en janvier 2024 afin qu'elles s'expriment sur la pertinence et la mise en œuvre de leurs actions sur l'ensemble des leviers de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

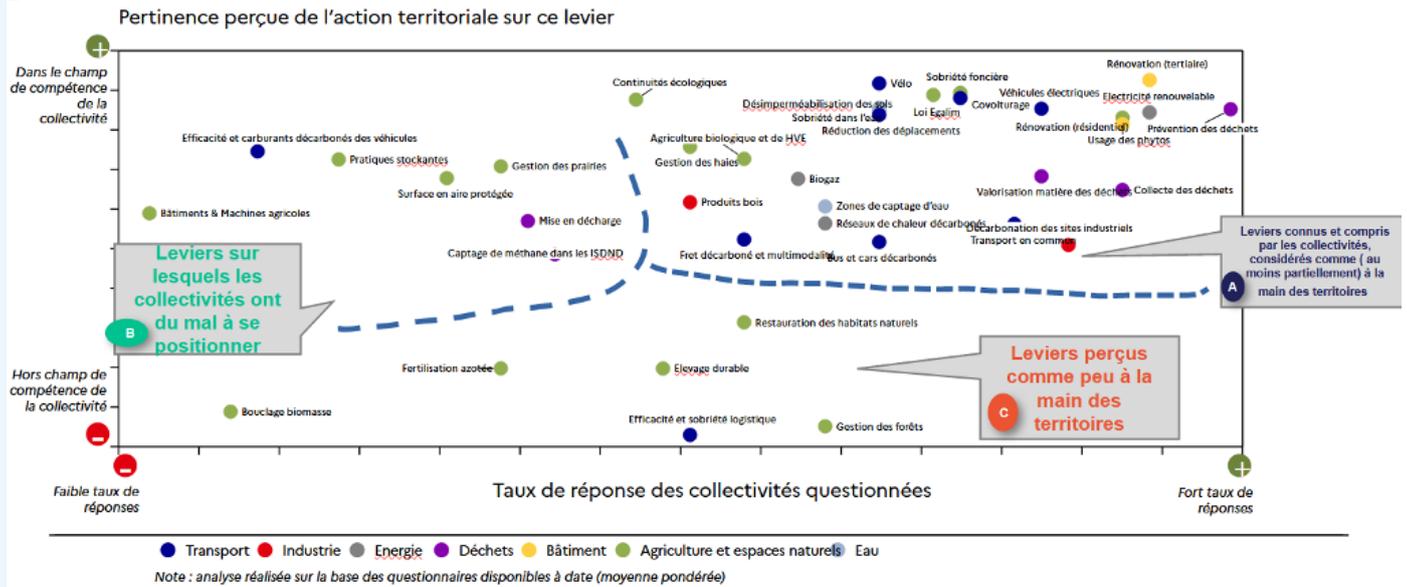
Le taux de retour est le suivant :

Type de collectivités	Nombre de fichiers reçus	Nombre de CT	Taux de retour
Région	1	1	100,00 %
Département	5	5	100,00 %
EPCI (total)	42	69	60,00 %
14	8	16	50,00 %
27	10	12	83,33 %
50	8	8	100,00 %
61	6	15	40,00 %
76	10	18	55,56 %
Communes (total)	252	2 652	9,50 %
14	40	528	7,58 %
27	54	585	9,23 %
50	17	446	3,81 %
61	24	385	6,23 %
76	117	708	16,53 %
TOTAL	300	276	11,01 %

Les principaux enseignements sont présentés ci-après.

Des résultats sous forme de tableaux et cartes, levier par levier sont disponibles et consultables sur le site osmose https://osmose.numerique.gouv.fr/jcms/p_7509292/fr/planification-ecologique-normandie (demande d'ouverture des droits par mail).

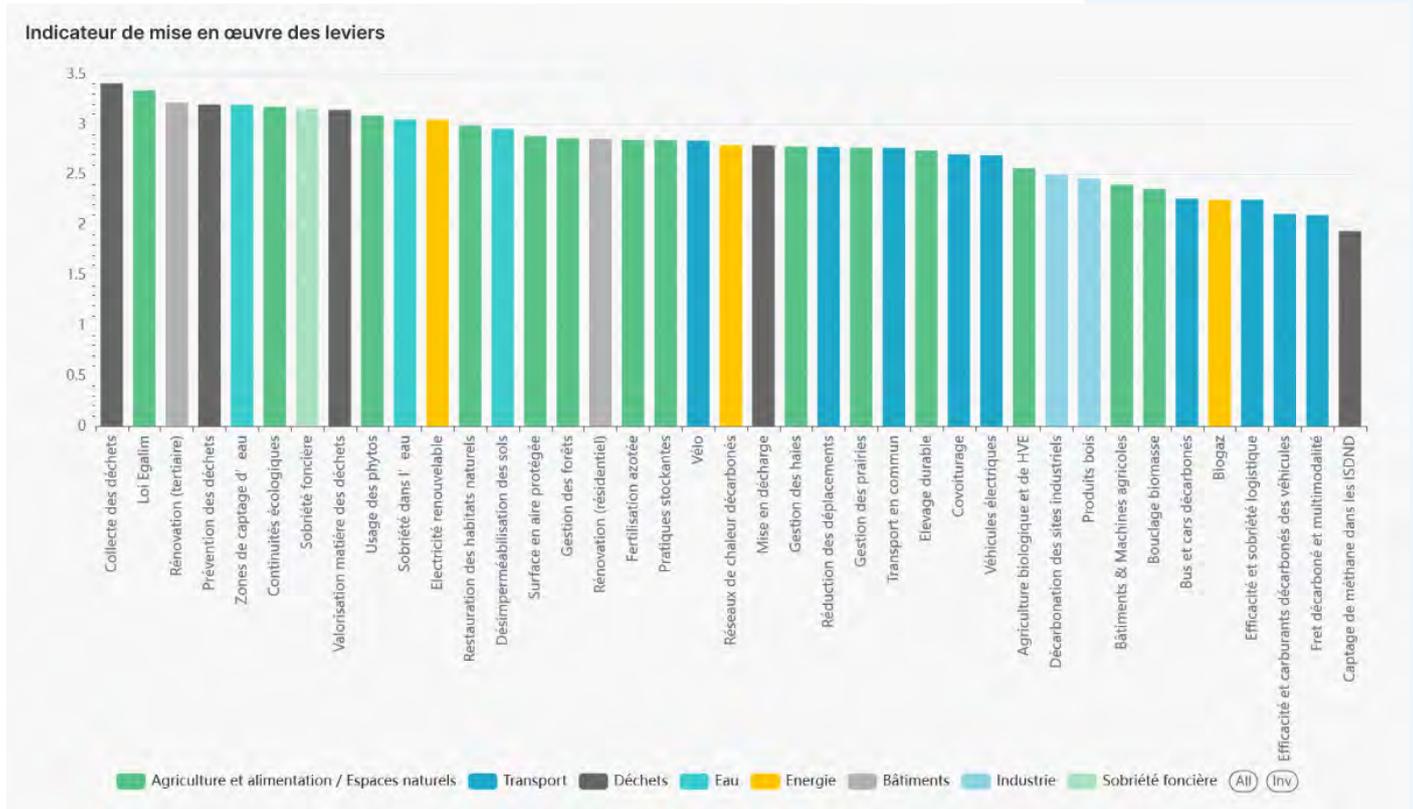
Principaux résultats: Normandie



Ce graphe permet d'identifier 3 familles de leviers qui mènent à différents types d'actions à soumettre au débat

	A Leviers considérés à la main des territoires	B Leviers sur lesquels les collectivités ont du mal à se positionner	C Leviers perçus comme peu à la main des territoires
	<p>Leviers connus et compris par les collectivités pour lesquels un certain nombre d'actions sont déjà aujourd'hui largement menées</p> <p>Exemples de leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> loi Egalim rénovation tertiaire, sobriété foncière restauration des habitats naturels véhicules électriques prévention des déchets collecte des déchets zones de captage d'eau continuités écologiques sobriété dans l'eau 	<p>Leviers pour lesquels le type d'actions à mener pour les mettre en œuvre n'est pas évident à identifier</p> <p>Exemples de leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> mise en décharges désimperméabilisation des sols gestion des prairies 	<p>Leviers perçus comme peu à la main des territoires (surtout à l'échelon infrarégional) et plus porté par les autres acteurs (État, entreprises...)</p> <p>Exemples de leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> gestion des forêts, restauration des habitats naturels élevage durable fertilisation azotée
Enjeux de la COP	Accélérer la mise en œuvre et les actions en cours	Sensibiliser les acteurs sur l'importance de ces leviers et identifier les actions possibles	Identifier les sujets interterritoriaux qui pourraient accélérer la mise en œuvre
Type d'actions à faire émerger	Comment massifier et accélérer les actions en cours ? Quelles nouvelles façons de faire (ex. partenariats, modalités contractuelles...) identifier ?	Quelles sont les actions possibles à mener, à tous les échelons et dans une approche de coopération entre acteurs ?	Comment identifier les actions/projets transverses (coopération interterritoriale, avec entreprises...) qui permettent d'adresser les sujets clés du territoire ?

Pour la Normandie, les leviers les plus mis en œuvre selon les collectivités sont :



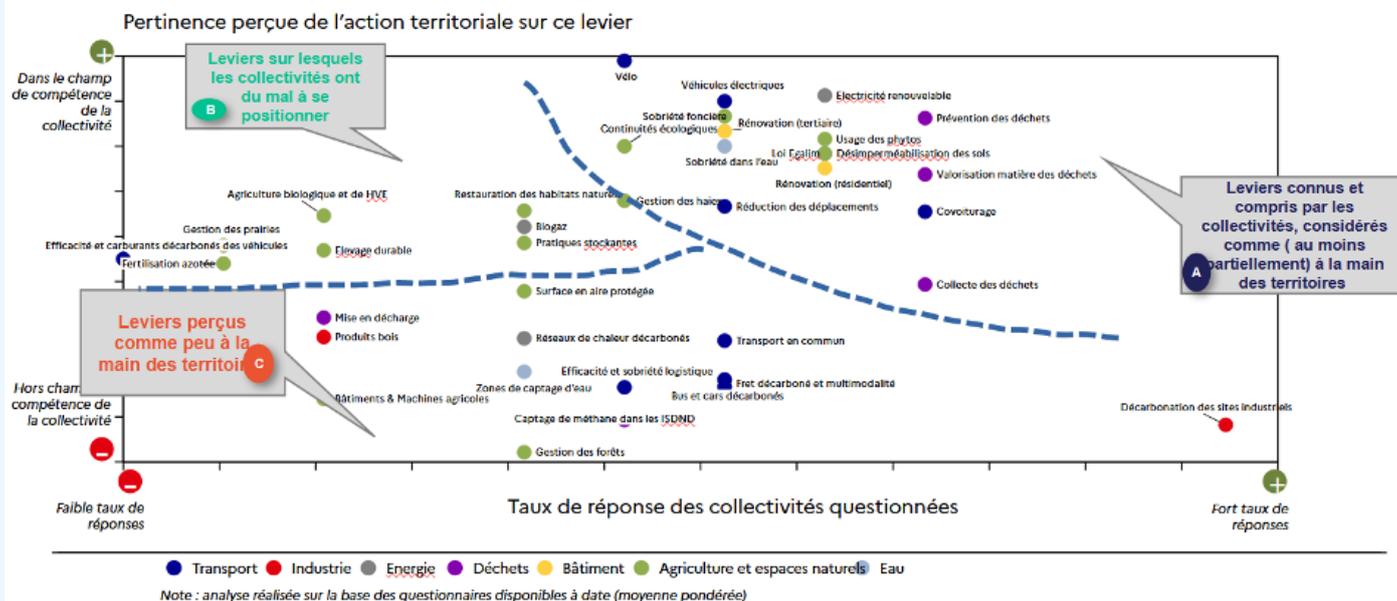
Les 15 actions les plus mises en œuvre sont¹:

- ⇒ Rénovation du parc de bâtiments publics avec un niveau d'ambition cohérent avec le décret tertiaire
- ⇒ Favoriser le confort et la sécurité des cheminements piétons
- ⇒ Lutte contre les dépôts sauvages: collectes et contrôles
- ⇒ Mise en place de voiries cyclables et infrastructures de stationnement pour vélos dans le cadre du schéma directeur vélo
- ⇒ Définition de zones d'accélération (mesures de la loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables (AER), ...)
- ⇒ Conduite des opérations de végétalisation en ville: cours d'école, lutte contre les îlots de chaleur urbains, toute action favorable à la « nature en ville »
- ⇒ Mesures de sobriété dans le parc de bâtiments publics (température de chauffage, consommations de gaz et électricité, etc.)
- ⇒ Rénovation du parc immobilier résidentiel détenu par la collectivité
- ⇒ Amélioration de la collecte et du tri: tri à la source et collecte sélective, distribution de composteurs et lombricomposteurs, adaptation des centres de tri
- ⇒ Mise en œuvre d'une gestion optimisée et raisonnée des flux dans les bâtiments publics et autres usages (arrosage des espaces verts...)
- ⇒ Information et sensibilisation du grand public vers des pratiques plus sobres en eau
- ⇒ Électrification des flottes détenues par la collectivité
- ⇒ Mesures d'acculturation et de communication autour du covoiturage
- ⇒ Mesures de communication et sensibilisation aux dispositifs d'aide et aux enjeux de la rénovation
- ⇒ Régulation des constructions de surfaces bâties via les PLH / PLU: optimisation de l'usage du foncier, promotion de la densité, limitation de la construction de nouveaux bâtiments, incitations à la réhabilitation / reconversion, promotion d'habitats collectifs...

¹ N'ont été gardées que les actions ayant fait l'objet de plus de 200 réponses

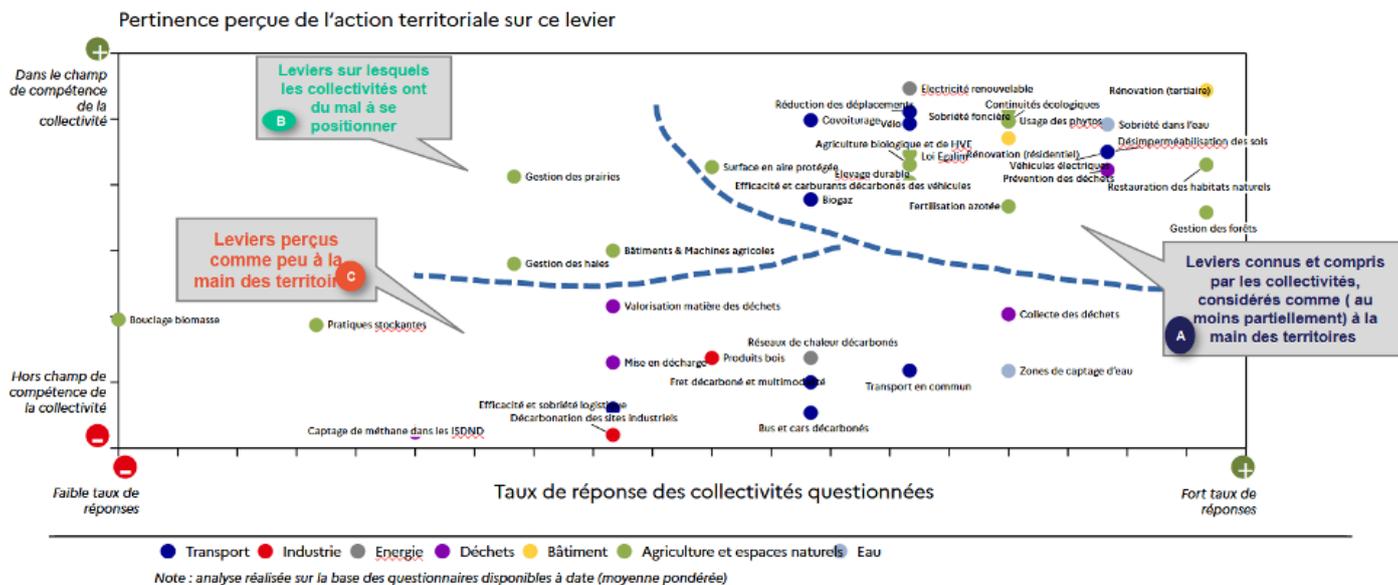
Pour chaque département, un graphe permet d'identifier 3 familles de leviers qui mènent à différents types d'actions à soumettre au débat :

Principaux résultats : Calvados



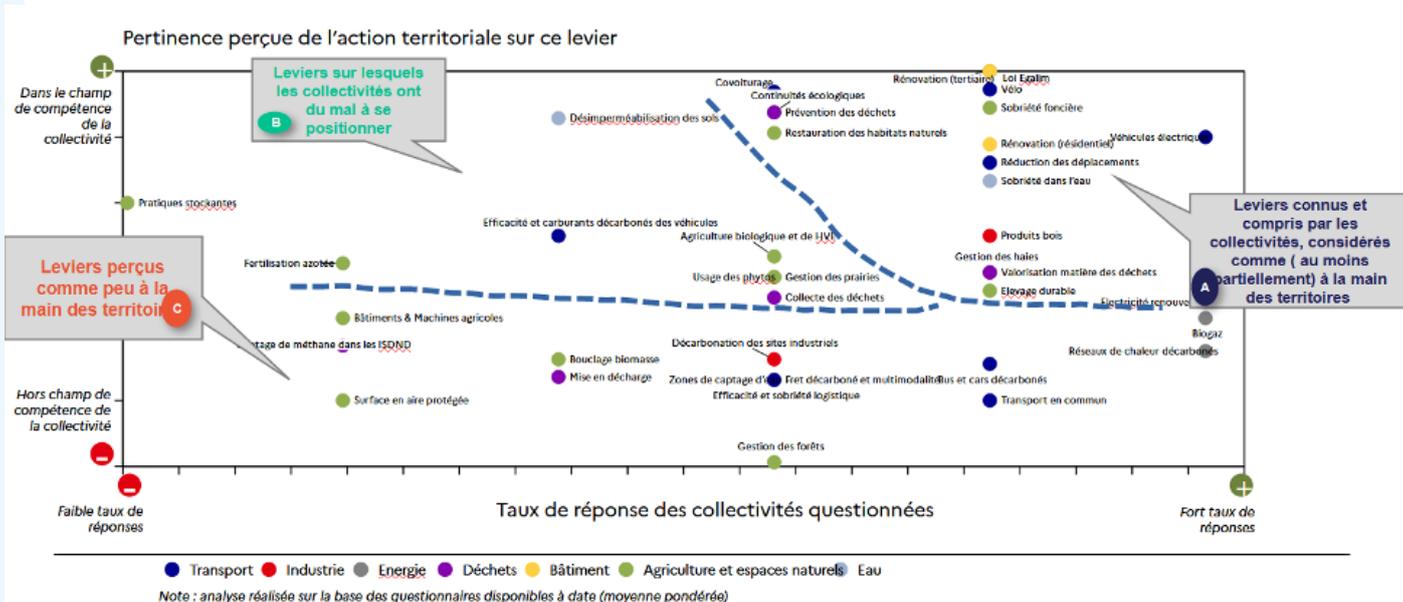
Leviers considérés à la main des territoires	Leviers sur lesquelles les collectivités ont du mal à se positionner	Leviers perçus comme peu à la main des territoires
A	B	C
<p>Leviers connus et compris par les collectivités pour lesquels un certain nombre d'actions sont déjà aujourd'hui largement menées</p> <p>Exemples de leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> loi Egalim renovation résidentielle sobriété dans l'eau co-voiturage usage des phytos véhicules électriques prévention des déchets 	<p>Leviers pour lesquels le type d'actions à mener pour les mettre en œuvre n'est pas évident à identifier</p> <p>Exemples de leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> restauration des espaces naturels élevage durable gestion des prairies biogaz 	<p>Leviers perçus comme peu à la main des territoires (surtout à l'échelon infrarégional) et plus porté par les autres acteurs (État, entreprises...)</p> <p>Exemples de leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> produit bois fret décarboné et multimodalité gestion des forêts réseaux de chaleur décarbonés mise en décharge
Enjeux de la COP	Accélérer la mise en œuvre et les actions en cours	Sensibiliser les acteurs sur l'importance de ces leviers et identifier les actions possibles
	Identifier les sujets interterritoriaux qui pourraient accélérer la mise en œuvre	

Principaux résultats: Eure



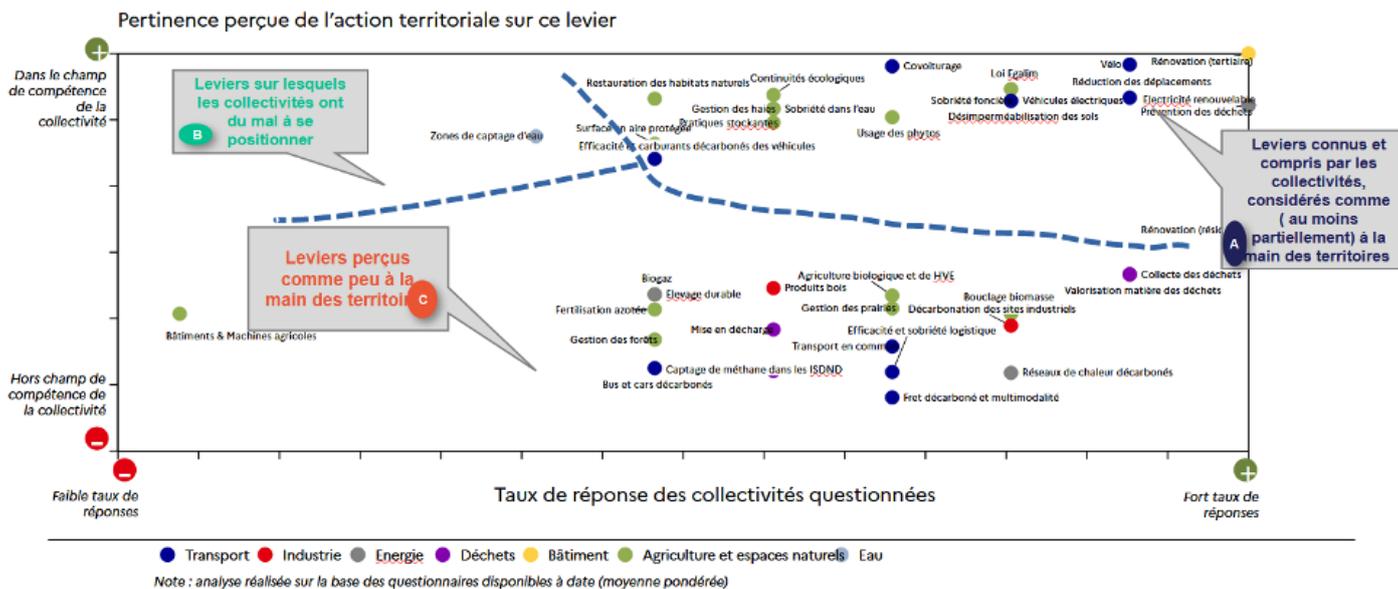
	Leviers considérés à la main des territoires	Leviers sur lesquelles les collectivités ont du mal à se positionner	Leviers perçus comme peu à la main des territoires
	A	B	C
	<p>Leviers connus et compris par les collectivités pour lesquels un certain nombre d'actions sont déjà aujourd'hui largement menées</p> <p>Exemples de leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> loi Egalim rénovation tertiaire sobriété foncière restauration des habitats naturels véhicules électriques prévention des déchets surface en aire protégée 	<p>Leviers pour lesquels le type d'actions à mener pour les mettre en œuvre n'est pas évident à identifier</p> <p>Exemples de leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> gestion des prairies gestion des haies bâtiments et machines agricoles 	<p>Leviers perçus comme peu à la main des territoires (surtout à l'échelon infrarégional) et plus porté par les autres acteurs (État, entreprises...)</p> <p>Exemples de leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> fret décarboné et multimodalité, transport en commun zone de captage d'eau produits bois décarbonation des sites industriels
Enjeux de la COP	Accélérer la mise en œuvre et les actions en cours	Sensibiliser les acteurs sur l'importance de ces leviers et identifier les actions possibles	Identifier les sujets interterritoriaux qui pourraient accélérer la mise en œuvre

Principaux résultats: Manche



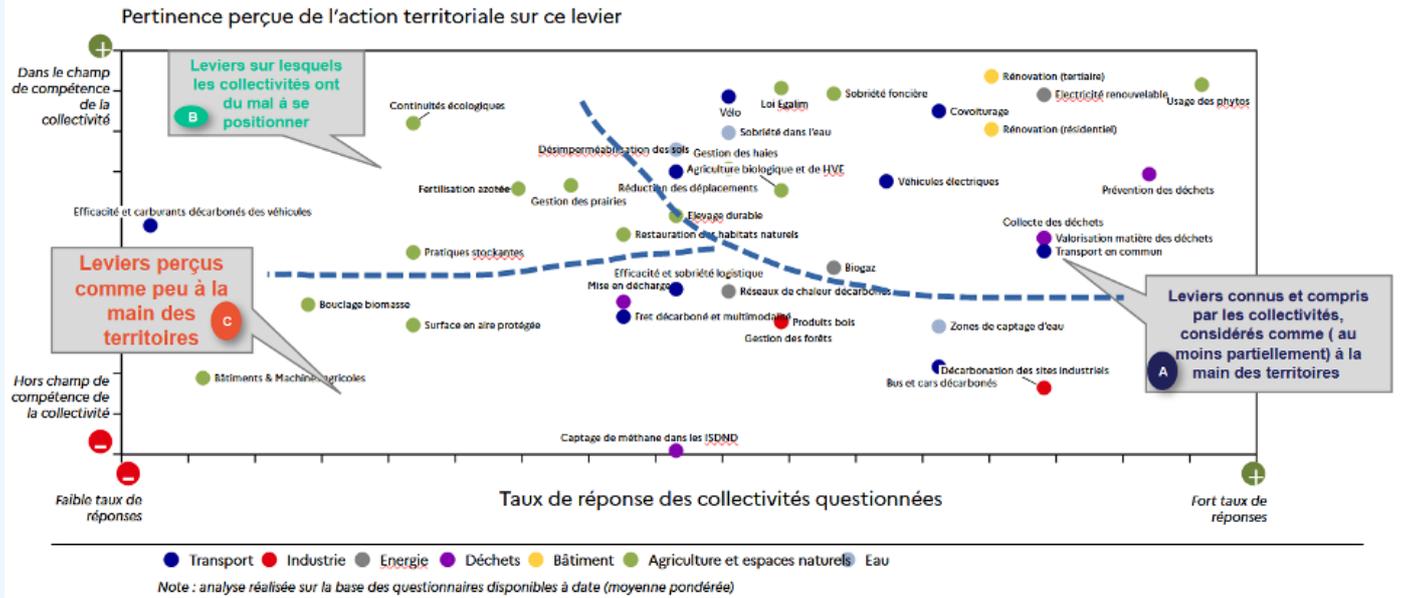
	Leviers considérés à la main des territoires	Leviers sur lesquels les collectivités ont du mal à se positionner	Leviers perçus comme peu à la main des territoires
	A	B	C
	<p>Leviers connus et compris par les collectivités pour lesquels un certain nombre d'actions sont déjà aujourd'hui largement menées</p> <p>Exemples de leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> loi Egalim vélo, sobriété foncière restauration des habitats naturels sobriété dans l'eau réduction des déplacements 	<p>Leviers pour lesquels le type d'actions à mener pour les mettre en œuvre n'est pas évident à identifier</p> <p>Exemples de leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> gestion des prairies, désimperméabilisation des sols collecte des déchets 	<p>Leviers perçus comme peu à la main des territoires (surtout à l'échelon infrarégional) et plus porté par les autres acteurs (État, entreprises...)</p> <p>Exemples de leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> gestion des forêts, fret décarboné et multimodalité, transport en commun zone de captage d'eau surface en aire protégée mise en décharge
Enjeux de la COP	Accélérer la mise en œuvre et les actions en cours	Sensibiliser les acteurs sur l'importance de ces leviers et identifier les actions possibles	Identifier les sujets interterritoriaux qui pourraient accélérer la mise en œuvre

Principaux résultats : Orne



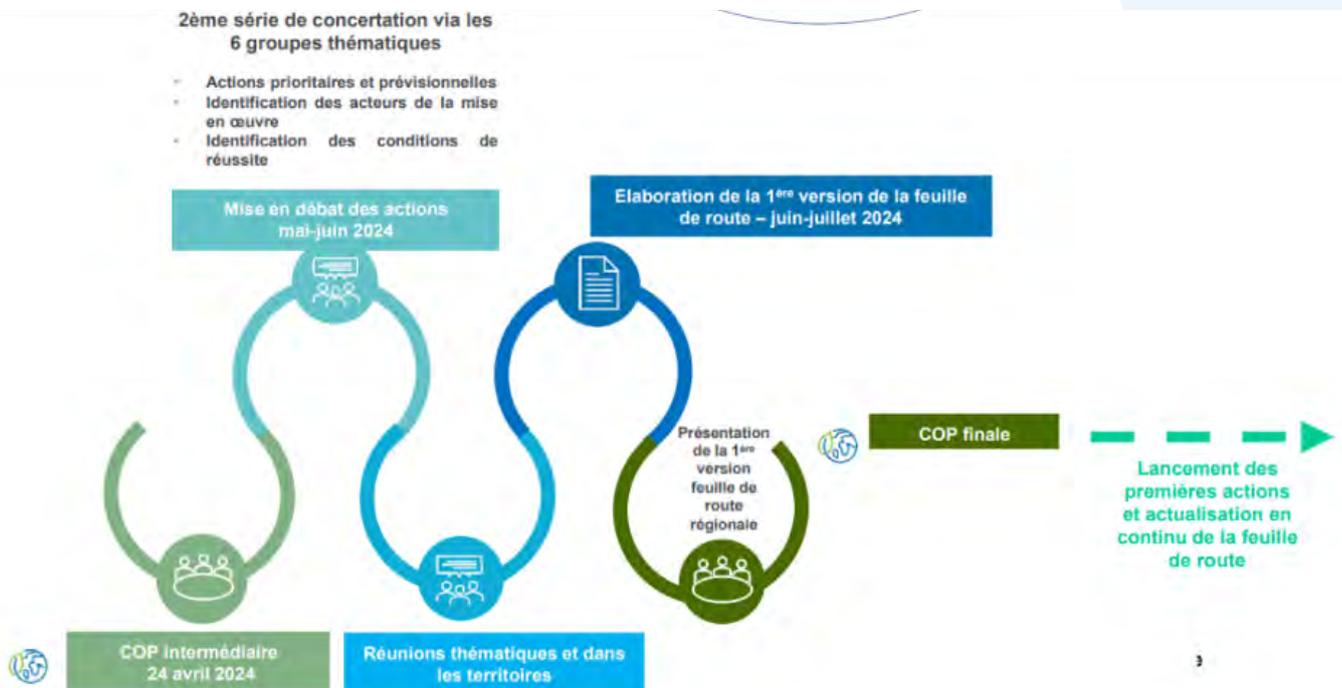
	Leviers considérés à la main des territoires	Leviers sur lesquels les collectivités ont du mal à se positionner	Leviers perçus comme peu à la main des territoires
	A	B	C
	<p>Leviers connus et compris par les collectivités pour lesquels un certain nombre d'actions sont déjà aujourd'hui largement menées</p> <p>Exemples de leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • loi Egalim • rénovation tertiaire, • électricité renouvelable, • vélo • véhicules électriques • désimperméabilisation des sols • co-voiturage • sobriété foncière 	<p>Leviers pour lesquels le type d'actions à mener pour les mettre en œuvre n'est pas évident à identifier</p> <p>Exemples de leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • zone de captage d'eau 	<p>Leviers perçus comme peu à la main des territoires (surtout à l'échelon infrarégional) et plus porté par les autres acteurs (État, entreprises...)</p> <p>Exemples de leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • gestion des forêts, • fret décarboné et multimodalité • transport en commun • produits bois • biogaz • collecte des déchets
Enjeux de la COP	Accélérer la mise en œuvre et les actions en cours	Sensibiliser les acteurs sur l'importance de ces leviers et identifier les actions possibles	Identifier les sujets interterritoriaux qui pourraient accélérer la mise en œuvre

Principaux résultats : Seine-Maritime



Leviers considérés à la main des territoires A	Leviers sur lesquelles les collectivités ont du mal à se positionner B	Leviers perçus comme peu à la main des territoires C
<p>Leviers connus et compris par les collectivités pour lesquels un certain nombre d'actions sont déjà aujourd'hui largement menées</p> <p>Exemples de leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rénovation résidentielle • usage des phytos • loi Egalim • rénovation tertiaire • sobriété foncière • co-voiturage • véhicules électriques • prévention des déchets • transports en commun 	<p>Leviers pour lesquels le type d'actions à mener pour les mettre en œuvre n'est pas évident à identifier</p> <p>Exemples de leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • continuité écologique • gestion des prairies • restauration des habitats naturels • fertilisation azotée 	<p>Leviers perçus comme peu à la main des territoires (surtout à l'échelon infrarégional) et plus porté par les autres acteurs (État, entreprises...)</p> <p>Exemples de leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • gestion des forêts • fret décarboné et multimodalité • transport en commun • zone de captage d'eau • surface en aire protégée • produits bois
<p>Enjeux de la COP</p> <p>Accélérer la mise en œuvre et les actions en cours</p>	<p>Sensibiliser les acteurs sur l'importance de ces leviers et identifier les actions possibles</p>	<p>Identifier les sujets interterritoriaux qui pourraient accélérer la mise en œuvre</p>

6 - Suite de la démarche



Les 6 groupes thématiques restreints vont, à partir des propositions faites, faire une première liste d'actions qui sont ensuite soumises à débat dans des groupes de travail thématiques (juin 2024)

Une synthèse des groupes thématiques et les premières pistes d'actions seront adressées aux collectivités et aux parties prenantes pour s'approprier le type d'actions, les enrichir, se porter volontaires éventuellement, ou faire part d'une expérience réussie dans le domaine pour partager sur les bonnes pratiques, ou des expériences avortées pour s'interroger collectivement des raisons de l'échec et voir si une action de la COP ne pourrait pas permettre de déverrouiller de freins.

Le projet de feuille de route sera partagé lors de la COP de rebond début septembre, ce qui permettra de valider la feuille mi-septembre. La mise en œuvre des actions débutera dès la fin de l'année. Un suivi de la feuille de route annuel sera organisé et permettra aussi de rajouter des actions qui auront mûri d'ici là.

7 - Documents et ressources complémentaires

Le détail des retours des questionnaires, tous les documents présentés lors des groupes de travail ou lors des réunions plénières sont disponibles sur osmose

https://osmose.numerique.gouv.fr/jcms/p_7509292/fr/planification-ecologique-normandie.

Les publications du SGPE sont disponibles sur :

<https://www.info.gouv.fr/france-nation-verte/publications>

La planification écologique à l'échelle des territoires :

<https://www.info.gouv.fr/france-nation-verte/la-planification-ecologique-a-lechelle-des-territoires>

- ⇒ Guide explicatif du panorama des leviers
- ⇒ Panorama des leviers départementaux
- ⇒ Cartographie des actions et mesures d'accompagnements pour les collectivités
- ⇒ Point de sortie de COP régionales

Le GIEC normand : <https://www.normandie.fr/giec-normand>

L'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable <https://www.anbdd.fr/>

L'Observatoire régional Énergie Climat Air de Normandie : <https://www.orecan.fr/>

Le SRADDET en Normandie : <https://www.normandie.fr/le-sraddet>

8 - Contact

Pour toute question : planification-ecologique@normandie.gouv.fr

www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie

@Prefet76